

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 2 mars 2015

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 2 mars 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
M. Didier Le RESTE
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELÈS
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY

Ont donné pouvoir :

Mme Anne SOUYRIS à Sylvain RAIFAUD
Mme Alexandra CORDEBARD à Paul SIMONDON
Mme Martine CERDAN à Déborah PAWLIK
Mme Olga TROSTIANSKY à Rémi FÉRAUD

Le quorum est atteint.

Excusés :

M. Frédéric BOUSCARLE
Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 47.

M. FÉRAUD informe au préalable qu'il a été suggéré à l'association Vivre Gares du Nord et de l'Est, qui avait demandé tardivement à intervenir pour le pré-conseil, de poser sa question au prochain conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, Béatrice Lilienfeld quitte ses fonctions de directrice adjointe des services de la mairie du 10^e et devient directrice de la caisse des écoles du 10^e arrondissement. Le recrutement de la personne qui lui succèdera est en cours, suivant les règles de la fonction publique parisienne, et devrait intervenir dans les semaines qui viennent.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA101515	4
Projet de délibération : MA101516	4
Projet de délibération : 2015 DPP 21	4
Projet de délibération : MA 101517	11
Projet de délibération : 2015 DAC 80	12
Projet de délibération : 2015 DAC 116	13
Projet de délibération : 2015 DASCO 1	13
Projet de délibération : 2015 DASES 10	14
Projet de délibération : 2015 DDCT 13	14
Projet de délibération : 2015 DDCT 14	21
Projet de délibération : 2015 DEVE 37	22
Projet de délibération : 2015 DFPE 48	27
Projet de délibération : 2015 DLH 47	28
Projet de délibération : 2015 DPA 20	29
Projet de délibération : 2015 DPE 37	29

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA101515

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 26 janvier 2015

Projet de délibération : MA101516

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Aucune demande de correction n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité

Projet de délibération : 2015 DPP 21

Rapporteur : Stéphane BRIBARD

M. BRIBARD rappelle que Paris, ville de 2 millions d'habitants, située au cœur d'une région de 12 millions d'habitants, reste un pôle d'attractivité unique et visité par des millions de touristes. Ces réalités confèrent une sensibilité particulière aux enjeux de prévention et de sécurité.

Ces enjeux, que l'actualité récente a rendus plus prégnants, sont traités dans le contrat parisien de prévention et de sécurité.

Ce document fixe les objectifs et les méthodes de collaboration entre différents partenaires compétents en matière de prévention et de sécurité : ville de Paris, Préfecture de police, parquet de Paris, Éducation nationale et Préfecture de Paris ; l'ensemble du secteur associatif est partie prenante.

Après un long travail de concertation, il est aujourd'hui proposé au conseil de renouveler le contrat de prévention et de sécurité pour la période 2015-2020.

Une renégociation est prévue à mi-parcours pour adapter le contrat à la réalité du contexte parisien et à ses évolutions. Le contrat parisien de prévention et de sécurité sera décliné, dans les prochains mois, sous la forme de contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement.

Le précédent contrat comprenait 20 fiches actions, réparties en cinq axes d'importances variées : sécurité et prévention de la délinquance, aide aux victimes et à l'accès au droit, lutte contre les drogues et la toxicomanie, lutte contre les dérives sectaires, lutte contre les violences faites aux femmes.

Le nouveau contrat parisien de prévention et de sécurité propose un plan d'action organisé autour de trois axes principaux :

- ❖ Prévention de la délinquance des jeunes ;
- ❖ Protection des personnes vulnérables : lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ;
- ❖ Amélioration de la tranquillité publique.

Cette nouvelle organisation, destinée à être plus lisible, doit permettre de prioriser et de mettre l'objectif de l'Hôtel de Ville en cohérence avec l'ensemble des actions en direction des jeunes publics.

Le nouveau contrat de sécurité introduit un thème relatif à la tranquillité publique et se décline autour de 32 fiches-actions dont la première, symboliquement forte, est la promotion de la citoyenneté.

Le contrat propose les actions suivantes :

- la prévention de la radicalisation et accompagnement des familles ;
- la mise à l'abri les familles dormant dans la rue ;
- un renforcement de la sécurité des seniors ;
- un renforcement de la sécurité des touristes ;
- un renforcement de la protection des agents chargés de missions de service public ;
- la lutte contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public ;
- la lutte contre les incivilités dans l'espace public ;
- la prévention de la délinquance dans les transports et les gares, la promotion d'une vie nocturne apaisée.

Le contrat actuel avait été signé le 7 juillet 2010.

Un bilan des actions menées sera dressé lors du CSPDA qui se tiendra prochainement. Par exemple, des coordinations plus régulières sur les problématiques de toxicomanie et de prostitution ont permis un dialogue entre des structures qui, parfois, n'évoluaient que dans leur pré carré. De même, l'équipe municipale a beaucoup travaillé en coordination avec la police, la DPP, les clubs de prévention ou le GPIS, sur les problématiques de rassemblement de personnes (notamment les mineurs et jeunes adultes) dans les équipements publics ou les immeubles (notamment de logements sociaux).

Après son vote au Conseil de Paris, le nouveau contrat de sécurité sera décliné dans les arrondissements. La concertation sera très prochainement élargie aux citoyens de l'arrondissement.

La participation citoyenne sera mise en œuvre par plusieurs démarches : mobilisation des instances de consultation existante (conseil des seniors, conseil de la jeunesse, conseils de quartier et équipes d'animation, comité d'initiative et de consultation d'arrondissement). Des associations citoyennes présentes sur le territoire seront aussi mobilisées. Enfin, des marches exploratoires thématiques seront organisées dans différents quartiers de l'arrondissement.

L'équipe municipale sera attentive à l'ensemble des remarques des élu-e-s, afin de travailler de la manière la plus constructive possible. L'objectif de l'Hôtel de Ville, pour tous les arrondissements, serait d'aboutir à un résultat dans l'année qui suivra le vote du conseil de Paris.

Un bilan du contrat actuel sera fait avec les partenaires du 10^e arrondissement, avec une synthèse qui devrait être produite à l'automne.

Mme PAWLIK tient pour sa part à entrer dans le détail du contrat, ce que M. BRIBARD a dit ne pas vouloir faire. Ceci est regrettable tant la question de la sécurité et de la prévention est essentielle pour l'arrondissement et Paris dans son ensemble.

En introduction, les signataires du contrat indiquent que « *Paris est une capitale qui est et doit demeurer sûre* ». Une majorité de Parisiens ne semble toutefois pas partager ce constat, puisque le récent classement Safe cities index (2015) des métropoles mondiales place Paris à la 23^e place (sur 50) en termes de sécurité ; à titre de comparaison, New York se situe à la 10^e place et Londres à la 18^e.

Paris continue à présenter un niveau d'insécurité préoccupant qu'il devient plus qu'urgent de traiter. La courbe d'évolution de la délinquance à Paris semble durablement s'inscrire à la hausse, puisqu'entre janvier 2014 et janvier 2015, plus de 20 000 faits de délinquance supplémentaires ont été enregistrés (tous agrégats confondus).

Il faut ensuite noter la difficulté véritable de quantifier l'impact du contrat précédent. Pour cause, le bilan figurant dans les premières pages du contrat est davantage une radiographie de l'année 2013 qu'un véritable « bilan » ; puisqu'il n'y a pas de comparaison avec 2009, date de conclusion du contrat précédent.

Il est pourtant essentiel, pour toujours améliorer l'action publique en matière de sécurité et de prévention, de savoir précisément d'où l'on part et de pouvoir suivre avec attention l'évolution de mesures engagées. C'est la raison pour laquelle à plusieurs reprises, le groupe UMP a demandé la publication des statistiques de la délinquance à Paris. Les Parisiens ont en effet le droit de bénéficier d'une information transparente et précise en la matière. Dans cette optique, la publication d'un baromètre mensuel de la délinquance à Paris permettrait véritablement de suivre cette évolution de près. Malheureusement, cette proposition a systématiquement été refusée et le nouveau contrat de prévention ne prévoit toujours pas un tel dispositif.

Les propos en termes d'évaluation sont d'ailleurs très généraux et les indicateurs choisis manquent bien souvent de précision. Si le bilan et l'évaluation semblent très flous, certaines des actions engagées le sont tout autant. Ce contrat offre en effet une sorte d'inventaire à la Prévert d'actions diverses et éparées, sans qu'il soit possible d'y voir un véritable squelette. De la même manière, nombre d'actions sont nourries de bonnes intentions (communication, sensibilisation), mais **Mme PAWLIK** qualifie ces mesures d'un peu « légères » face à l'ampleur de la tâche en matière de prévention et de sécurité, ainsi que la nécessité de passer à un stade de répression si nécessaire.

Concernant le bilan de mise en œuvre du précédent contrat, **Mme PAWLIK** rappelle que l'axe n° 3 du précédent contrat était consacré à la lutte contre les drogues et la toxicomanie. Il est indiqué dans le bilan que, sous l'égide du précédent contrat, il a pu être procédé à la mise en réseau des partenaires en vue de traiter les nuisances liées aux drogues à l'échelle d'un territoire.

Dans les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements, une cellule de veille aux usagers de drogue a été mise en place depuis 2010. Cette instance, composée des maires d'arrondissement concernés, des services de police, de la ville, d'associations et de représentants de l'État, a pour objectif de « *répondre aux problématiques liées à l'usage des drogues constaté sur l'espace public* », en articulant à la fois les questions de santé et de tranquillité. Tout cela est louable, mais insuffisamment précis et pragmatique pour traiter d'une telle question. C'est pourquoi **Mme PAWLIK** souhaiterait des informations concrètes sur l'activité de ce réseau, notamment la fréquence des rencontres et la nature des actions mises en place suite à ces rencontres. Mme PAWLIK demande également précision des associations qui en font partie, car elles ne sont pas mentionnées dans le contrat.

Dans les perspectives du contrat 2015-2020, présentées en fin de document, on peut lire « *Accompagner le projet de salle de consommation à moindre risque, selon la réglementation en vigueur* ». **Mme PAWLIK** déplore à nouveau que la seule perspective de lutte contre la toxicomanie, pour 2015-2020, soit la mise en place de la « salle de shoot ».

Concernant les fiches-actions du contrat avenir, la fiche 1.7 prescrit de « *prévenir les conduites addictives et les conduites à risques* ». Il y est notamment question de la lutte contre la consommation d'alcool chez les jeunes et plus particulièrement du phénomène d'alcoolisation massive des jeunes dans un laps de temps très court. Depuis 2013, une campagne de prévention de la préfecture de police intitulée « Boire, trop boire, déboires » avait notamment pour partenaire la ville de Paris. **Mme PAWLIK** demande de quelle manière cette opération s'est déclinée et dans quelles proportions, ainsi qu'un retour d'expérience sur cette campagne.

Mme PAWLIK estime aussi paradoxal le choix de tenir un discours ferme sur la prévention des conduites addictives et à risque, tout en permettant aux toxicomanes de s'injecter de la drogue avec l'ouverture future de la salle de shoot. Il faudrait au contraire renforcer les actions de sensibilisation et poursuivre la distribution de kits stériles pour réduire les contaminations. En somme, il s'agit simplement de continuer à mettre en œuvre la politique de prévention telle que la France a choisi de la mettre en place depuis des décennies avec succès.

Concernant la fiche-action 2.7 (Lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme), **Mme PAWLIK** estime l'action particulièrement importante eu égard au nombre d'actes antisémites à déplorer sur toute la France et à Paris en particulier. Toutefois, les actions de prévention déclinées dans cette fiche sont assez sommaires. Il y est surtout question de campagnes de communication, des actions de sensibilisation via l'organisation de colloques, salons, etc. Rien sur la sécurisation des lieux considérés comme sensibles et sujets à de potentielles nouvelles attaques, telles que les synagogues ; de même que nulle part n'est évoquée la nécessité du renforcement de la vidéoprotection à destination de ces lieux.

C'est pourtant une piste qui doit être poursuivie quand elle a montré son utilité aussi bien préventive que répressive.

Sur la fiche 3.1 (renforcer la prévention de la délinquance dans les ZSP), il est question de communiquer sur les résultats des actions préventives et répressives menées sur les ZSP. Il est regrettable que cet objectif ne concerne que les ZSP, car ces éléments auraient permis d'établir le baromètre appelé de ses vœux par le groupe UMP.

S'agissant de la fiche « Lutter contre les trafics de stupéfiants », **Mme PAWLIK** donne lecture des premières lignes en l'occurrence « stupéfiantes » : « *Depuis 2007, un plan de lutte contre le trafic de stupéfiants est mis en œuvre à Paris et réactualisé régulièrement. Il vise à mobiliser des effectifs policiers, de service et de directions partenaires et complémentaires sur les sites parisiens marqués par un trafic enraciné de produits stupéfiants. Cette action, méthodique et de longue haleine, a fait la preuve de son utilité pour la restauration de la tranquillité publique sur plusieurs sites parisiens* ».

Ce passage, aussi joliment écrit que du Proust, se trouve néanmoins être bien loin de la réalité de l'arrondissement. Le trafic de stupéfiants ne diminue aucunement dans les quartiers de l'est parisien (10^e et 18^e).

M. FÉRAUD signale à Mme PAWLIK le dépassement imminent de son temps de parole.

Mme PAWLIK, sachant qu'elle s'exprimera pendant encore cinq minutes, estimerait démocratique et de « bonne grâce » que M. FÉRAUD lui laisse terminer son propos.

M. FÉRAUD préférerait appliquer le règlement, ce qui est la marque même du respect démocratique.

Mme PAWLIK se propose dans ce cas de terminer son propos et demandera ensuite une suspension de séance, de sorte à respecter le règlement à la lettre.

M. FÉRAUD n'y voit aucune objection.

Mme PAWLIK revient sur l'action de lutte contre le trafic de stupéfiants pour les années à venir. Il est précisé que « *la mise en œuvre des procédures d'expulsion pour trouble de jouissance est un outil utile pour lutter contre le trafic de stupéfiants* ». **Mme PAWLIK** convient de l'utilité à court terme de l'action et reconnaît le temps de répit accordé aux riverains, suite à l'arrêt temporaire du trafic en bas des immeubles. Néanmoins, dans la durée, seule une lutte sans merci contre le trafic de stupéfiants permettra véritablement de remédier aux problèmes.

Le 10^e arrondissement étant particulièrement touché par ce type de trafic, **Mme PAWLIK** s'attendait à des objectifs solides en la matière, accompagnés d'une mise en œuvre déterminée faite de mesures concrètes. En l'espèce, sur un contrat de près de 200 pages, à peine une page et demie est consacrée à ce sujet fondamental.

Par ailleurs, rien n'est précisé sur les mesures à prendre spécifiquement pour lutter contre le trafic qui, inexorablement, viendra s'installer de manière plus dense autour de la Gare du Nord ; une fois que le projet de salle de shoot sera implanté, à supposer qu'il voie le jour. L'équipe municipale réaffirme sa seule détermination à ouvrir cette salle, mais semble bien peu regardante sur le dispositif nécessaire, de surveillance et de répression, qu'il faudra inexorablement mettre en place à proximité du 39, boulevard de la Chapelle. Le contrat ne consacre aucune ligne à ce sujet. On s'oriente donc bien vers la « zone de non-droit » déjà décrite par Mme PAWLIK, à ce conseil, depuis plusieurs mois.

Enfin et puisque l'expression de l'opposition est assez peu respectée dans cette assemblée, **Mme PAWLIK** fera plusieurs remarques générales sur ce contrat.

M. FÉRAUD doit maintenant demander à Mme PAWLIK de reporter sa démonstration, au motif qu'elle excède désormais son temps de parole de trois minutes et donne naturellement suite à sa demande de suspension de séance.

Suspension de séance (5 mn)

Mme TOURTE estime d'abord dommageable, et quelque peu stigmatisant, de ne parler que de la délinquance des jeunes, car elle n'est pas leur seul fait. La société stigmatise beaucoup les jeunes qui, pour la plupart, sont souvent les premières victimes de l'insécurité : insécurité sociale, nombreuses injustices, violences psychologiques ou physiques. Il importe pourtant, pour le vivre-ensemble, qu'aucune des composantes de la société ne soit stigmatisée ; chacun devant être reconnu comme un citoyen à part entière, acteur de la cité et particulièrement pour les jeunes. Les jeunes des quartiers populaires ne doivent pas être regardés comme dangereux, mais comme pouvant être en danger.

Concernant la fiche sur la violence faite aux femmes, **Mme TOURTE** s'étonne que la délibération votée à l'unanimité au Conseil de Paris, en janvier, ne soit pas évoquée, car elle a tout de même permis de créer 60 places de CHRS, 60 places de résidences sociales et la mobilisation de 50 logements sociaux pour les femmes victimes de violences.

Quant à la demande de développement de la vidéosurveillance, selon des études britanniques, elle permet de résoudre 3 % des actes criminels dans la ville. Il semble plus important d'augmenter la présence humaine et donc d'augmenter les effectifs de police dans certains quartiers.

M. RAIFAUD insiste pour sa part sur certains points. D'abord, il faudrait que la participation des habitants, des associations et des élus, soit renforcée au sein des CSPDA.

Concernant la vidéosurveillance, les résultats seront évalués de façon plus précise par un comité dont la composition et la mission seront consensuelles.

EELV refuse que la ville soutienne le développement de la vidéosurveillance chez les bailleurs sociaux.

De plus, la question de la vente à la sauvette est uniquement traitée sous l'angle de la délinquance, alors qu'il existe dans l'arrondissement un Carré des Biffins qui a démontré qu'une certaine régulation était possible. EELV s'inscrit en faveur de l'organisation d'une table ronde pour discuter de cette question sans tabou.

Le document évoque aussi la création de comités de médiation de quartier, mais il faudra aussi être attentif à ne pas encourager chez chacun la surveillance de son voisin.

M. RAIFAUD estime que la question des agents de surveillance de Paris (ASP) devra être traitée dans le cadre du financement et du contrat d'objectifs et de performance. Une discussion sera à mener sur les objectifs et les échéances dudit contrat, en termes de sécurité sur la voie publique.

En matière de prévention, enfin, **M. RAIFAUD** estime que le document pourrait être renforcé sur l'aspect de la lutte contre l'homophobie et contre l'islamophobie.

Mme FASSO signale en réponse que le contrat de prévention et de sécurité ne parle pas uniquement de délinquance, mais aussi de sécurité et en particulier des personnes âgées. Ces dernières années, plusieurs informations ont été faites en direction des personnes âgées, à la fois avec le centre d'action sociale et le conseil des seniors. La préfecture de police mobilise toute une série d'intervenants (visibles) qui seront chargés d'alerter les seniors sur les dangers de la rue et particulièrement les accidents de la circulation. Dans le 10^{ème}, le conseil des seniors s'associera avec les écoles pour mettre en place un « permis piéton » intergénérationnel, entre les seniors et les enfants.

M. BASSINO déplore pour sa part que de nombreux sujets importants doivent être traités le même jour, ce qui rend difficile la préparation du travail du conseil d'arrondissement.

Il rejoint Mme TOURTE pour souligner une forte prégnance de la question de la délinquance des jeunes, laissant penser qu'il s'agit du sujet de la première importance. Tel n'est pas l'avis du Parti communiste. Cette stigmatisation, qui s'observe dès la rédaction du document, ne pourra qu'impacter les mesures qui seront prises ensuite.

En réponse à Mme PAWLIK sur la salle de consommation à moindre risque, **M. BASSINO** rappelle qu'en se montrant favorable à la distribution de kits contenant de seringues, Mme PAWLIK autorise indirectement les drogués à consommer. La salle de consommation et la distribution de kits contribuent à la diminution des risques. Les personnes sous addiction pourront trouver dans ces salles des personnes avec qui échanger et qui pourront les guider vers des processus de soins.

M. BRIBARD rappelle que l'équipe municipale s'était engagée sur les salles de consommation à moindre risque et qu'il est donc normal qu'elle les aborde dans ses documents.

Concernant le reproche de « stigmatisation des jeunes », **M. BRIBARD** pense qu'il faut pointer la nécessité pour les pouvoirs publics d'agir au plus rapide et au mieux. Il est vraiment nécessaire de travailler sur les coordinations des différents acteurs mobilisés sur ces sujets.

Par rapport aux différentes responsabilités de chacun, il semble préférable de fédérer des actions, plutôt que de les disséminer comme auparavant.

M. FÉRAUD conclut en soulignant l'importance qu'il accorde au contrat de sécurité, tout en sachant que tout ne réside pas dedans. L'important tient aux moyens qui l'accompagnent pour sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches correspond aux questions de sécurité pilotées par la préfecture de police et sur lesquelles la municipalité est impliquée. Certaines questions ne figurent pas dans le contrat de prévention et de sécurité, parce qu'elles relèvent purement de compétences régaliennes (lutte contre le terrorisme et le grand banditisme par exemple, de la compétence exclusive de l'État).

Aussi M. FÉRAUD estime-t-il que la vidéoprotection sans les effectifs associés est de nature à créer de la frustration, puisque personne n'est là pour se déplacer. Autrement dit, le contrat de sécurité n'est d'aucune utilité si les effectifs de police chutent parallèlement. M. FÉRAUD compte sur le gouvernement pour que les effectifs de police du 10^{ème} arrondissement repartent à la hausse, plutôt qu'à la baisse.

Sur les moyens mis en œuvre en termes de prévention, la Ville de Paris a l'intention de les maintenir et même de les augmenter, notamment pour les clubs de prévention et les associations.

Au niveau de la justice des mineurs, les moyens sont aujourd'hui insuffisants ; davantage seraient nécessaires pour être efficaces. C'est aussi une compétence très importante de l'État et les baisses de moyens et d'effectifs sont considérables. Il y a aussi cependant des résultats positifs.

Les Parisiens connaissent tous le niveau de sécurité d'une ville comme la leur : ni mauvais, ni suffisamment bon (d'ailleurs très proche de celui de Londres). Il faut améliorer ces résultats, ce qui ne passera pas par la politique du chiffre. Messieurs Sarkozy et Péchenard ont déjà montré à quoi menaient des objectifs chiffrés, c'est-à-dire à l'interdiction faite aux Parisiens de porter plainte, pour cadrer avec les objectifs. **M. FÉRAUD** et l'équipe municipale sont hostiles à ces méthodes.

Enfin, **M. FÉRAUD** estime que la situation de la Grange-aux-Belles s'est beaucoup améliorée avec le précédent contrat de sécurité, en termes d'impact du trafic de drogue sur la vie du quartier. Pour cause, tous les partenaires ont décidé de mettre en œuvre la fiche-action de manière très volontariste : la police, en mettant une priorité sur le quartier de la Grange-aux-belles, la Ville de Paris, en investissant beaucoup dans le financement d'associations (régie de quartier, lieu d'accueil innovant), les bailleurs sociaux, en sécurisant les parkings, les halls d'immeubles, en développant des dispositifs et les liens avec le GPIS. Donc, lorsque tous les partenaires sont bien coordonnés, le contrat de sécurité fonctionne.

Objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées. Modification des conditions de représentation.

Projet de délibération : MA 101517

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que le décret publié le 3 novembre 2014 conduit à réviser le nombre d'élus représentants dans les conseils d'administration des collèges et des lycées. Pour les élus d'arrondissement, le nombre de représentants dans les collèges passe de trois à deux, excepté pour le collège Valmy (supérieur à 600 élèves).

Le nombre de représentants dans les lycées passe de deux à un. Dans le même temps, les représentations des conseillers de Paris dans les conseils d'établissements des collèges ont augmenté, ce qui a obligé à une redistribution de ces représentations.

Représentant des collèges

- Collège Valmy : 2 titulaires (Éric Algrain et Hélène Duverly) et 2 suppléants (Dominique Tourte, Léa Vasa)
- Collège Louise-Michel : 1 titulaire (Dante Bassino) et 1 suppléant (Élise FAJGELÈS).
- Collège de la Grange-aux-Belles : 1 titulaire (Sylvain Raifaud) et 1 suppléant (Paul Simondon)
- Collège Bernard Palissy : 1 titulaire (Éric Algrain) et 1 suppléant (Frédéric Bouscarle).

Représentants des lycées

- Lycée Colbert : 2 titulaires (Stéphane Bribard et Didier Le Reste), 2 suppléants (Éric Algrain et Paul Simondon)
- Lycée technologique Jules Siegfried : 2 titulaires (Léa Vasa et Martine Cerdan) et 2 suppléants (Paul BEAUSSILLON et Dominique Tourte).
- Lycée professionnel Gustave Ferrier : 2 titulaires (Dominique Tourte et Élise FAJGELÈS), 2 suppléants (Sylvain Raifaud et Dante Bassino)
- Lycée professionnel Marie Laurencin : 2 titulaires (Sylvain Raifaud et Hélène Duverly), 2 suppléants (Paul Simondon et Sybille Fasso)

M. ALGRAIN insiste sur la nécessaire présence des élus à ces conseils, où beaucoup de choses se jouent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (10.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 80

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN regrette préalablement, au nom l'équipe municipale que le vote de cette délibération survienne après l'évènement en question.

Le festival, organisé depuis 2008, a toujours été une réussite. Il s'est déroulé du 29 janvier au 6 février. La subvention proposée est de 10 000 €, sur un budget global de 221 510 €.

La participation de la mairie reste donc relativement modeste au regard du budget global.

Mme PAWLIK regrette effectivement que le vote ait lieu a posteriori de l'évènement.

Il reste que l'association Festival au fil des voix est particulièrement dynamique et Mme PAWLIK tenait à saluer leur action. Cette association est particulièrement impliquée envers les jeunes et les scolaires et Mme PAWLIK espère que ce type d'action sera renforcé dans l'arrondissement.

Mme PAWLIK émet toutefois un point d'alerte sur la nécessité pour l'association de veiller à atteindre l'équilibre financier, qui demeure fragile. Cette association, qui fait du très beau travail, mérite d'être soutenue dans la durée.

M. ALGRAIN précise que l'association sera reçue la semaine prochaine, notamment pour regarder cette problématique d'équilibre financier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10^e).

Projet de délibération : 2015 DAC 116

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que ce centre de formation de musique jazz et afro-américaine vient de fêter ses 30 ans en 2013. L'activité principale de l'association réside dans l'enseignement musical, mais elle développe aussi un programme de concerts pour un public défavorisé. La demande de subvention est de 10 000 €, mais la mairie se propose d'en accorder 3 000 €.

Les actions de l'association sont tournées vers trois arrondissements : le 5^e le 18^e et le 20^e arrondissement. **M. ALGRAIN** prévoit de les recevoir pour explorer avec eux une possibilité de développement local dans le 10^e arrondissement, ce à quoi l'association n'est pas opposée. Le conseil sera informé des suites.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet :Groupe Hospitalier Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal – Convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Projet de délibération : 2015 DASCO 1

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'hôpital Lariboisière met à disposition de l'école Belzunce un local de 140 m², pour une contribution modique (250 € par an).

La convention d'occupation vise à poursuivre cette mise à disposition et à fixer les modalités de cette collaboration.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Fixation de la redevance annuelle (100 euros) due par la Fédération de Paris du Secours Populaire Français pour l'occupation temporaire d'un local 13 boulevard de Strasbourg (10^e).

Projet de délibération : 2015 DASES 10

Rapporteuse : Sybille FASSO

Mme FASSO précise qu'il s'agit d'une contribution financière de la Ville de Paris pour le Secours populaire de 14 656 €. Pour cause, le Secours populaire doit refaire un local dans le 18^e arrondissement (rue Ramey). Pour la continuité des activités du secours populaire, la Mairie de Paris mettra à disposition pendant huit mois un local situé au 13 boulevard de Strasbourg (68 m²). Ces locaux seront cédés à la vente en fin 2015 ou 2016.

Les locaux seront mis en conformité par la Ville de Paris avant l'arrivée du Secours populaire.

Le Secours populaire s'acquittera de 100 € par an pour la mise à disposition de ce local.

M. FÉRAUD n'émet qu'une réserve sur le contenu de l'exposé des motifs, concernant la vente de l'appartement. Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette vente par la Ville, tant que la secte de l'Église universelle du royaume de Dieu reste implantée au 13 boulevard de Strasbourg (La Scala). La municipalité du 10^e, en la personne de Tony Dreyfus, avait choisi de faire entrer la Ville dans la copropriété et de bloquer ainsi les projets d'implantation de la secte. Bien que la secte dise avoir renoncé à son projet, elle n'a pas encore vendu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville 2015-2020.

Projet de délibération : 2015 DDCT 13

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE rappelle que le contrat de ville parisien sera amené à remplacer le CUCS (contrat urbain de cohésion sociale).

Le nouveau contrat de Paris, que la maire de Paris signera au nom de la ville et que le conseil de Paris votera pour le département, tient compte des évolutions législatives introduites par la loi Lamy du 21 février 2014.

Une des nouveautés est que le contrat de ville peut être signé par une multitude d'acteurs, en plus de la Ville de Paris et de l'État. Ce vote est l'occasion de s'interroger sur les objectifs et les fondamentaux de la politique de la ville.

Le contexte très particulier de ce début d'année a marqué en partie ce texte, ce qui est bien compréhensible. Il faut toutefois prendre garde à ne pas perdre de vue les enjeux globaux, car ce contrat a vocation à inspirer la politique de la ville sur les six ans à venir.

Pour rappel, « *La double finalité de la politique de la ville et d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté* ».

Ce rappel est nécessaire, au moment où des médias comme Fox news ont colporté que « les autorités publiques abandonnaient le terrain des ZUS ». En réalité, c'est l'inverse. La ville et l'État renforcent les moyens là où les Parisiens en ont le moins. Les inégalités sont territorialisées. L'action doit être plus forte là où les besoins sont les plus importants. Il s'agit de rééquilibrer quelque peu, afin que chacune et chacun ait un accès aux droits et aux services publics et ainsi d'améliorer la qualité de vie de tous.

Ce point d'étape, après les six ans du CUCS, est aussi l'occasion de faire le bilan sur les avancées réalisées et de saluer le travail accompli ces dernières années avec les partenaires associatifs. Qu'il s'agisse du quartier des portes, de la Grange-aux-Belles ou du Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe, la diversité des actions menées (aides individuelles, animations, ateliers) porte ses fruits et favorise le vivre-ensemble. M. Le RESTE donne ici l'exemple de la place du Buisson Saint-Louis, dont les riverains témoignent que l'usage a complètement changé depuis quelques années.

Rien de tout cela ne serait possible sans les partenaires associatifs et leur détermination à s'impliquer dans la vie de l'arrondissement. L'arrondissement peut être fier du dynamisme de son tissu associatif.

Aussi convient-il de mesurer l'impact de ce changement de cartographie. La loi Lamy a remis à plat les modalités de la politique de la ville dans le but de simplifier les différents zonages et de concentrer les crédits pour éviter le « saupoudrage ». L'une des évolutions est le critère unique de revenus utilisé pour établir la nouvelle cartographie prioritaire. Même si celui-ci a été pondéré sur la capitale, la déclinaison parisienne de la loi Lamy montre l'effet réducteur de l'utilisation d'un critère unique. Au niveau parisien, on passe de 330 000 habitants jusqu'à fin 2014 dans les quartiers prioritaires dans le cadre du CUCS, à 150 460 habitants.

Aussi convient-il de mesurer l'impact de ce changement de cartographie au regard des engagements pris dans les quartiers sortants du CUCS. Pour l'arrondissement, la question desdits quartiers, dits « quartiers de veille active » est cruciale, puisqu'elle concerne le quartier des portes et celui de la Grange-aux-Belles. Seul le quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe est encore situé en quartier prioritaire.

Ces derniers mois, l'équipe municipale s'est largement mobilisée : par des vœux, des interpellations, par des rencontres avec des associations et des représentants de l'État. L'équipe a été reçue en septembre 2014, avec Rémi Féraud et Colombe Brossel, par Myriam El Khomri (juste nommée secrétaire d'État à la politique de la ville). Ces différents échanges ont permis de faire bouger les lignes et d'obtenir un certain nombre de garanties de l'État dans ces quartiers sortants, dits quartiers de veille active.

Dès l'an dernier, l'État s'est engagé à continuer à financer dans ces quartiers des ateliers sociolinguistiques, des postes d'adultes-relais et le dispositif de réussite éducative. C'est une garantie importante et un soulagement pour les associations et leurs usagers.

Par ailleurs, la Ville de Paris a fait le choix d'une vision large de la politique de la ville en termes de périmètre. La Ville de Paris maintient ses engagements financiers dans tous les quartiers populaires, c'est-à-dire les quartiers prioritaires et les quartiers de vie active où des actions renforcées doivent permettre de consolider les efforts engagés.

M. Le RESTE donne ensuite lecture d'un chapitre sur les engagements financiers : « *Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, la Ville de Paris et l'État s'engagent à maintenir leur effort financier en faveur des quartiers populaires à un niveau égal aux engagements pris et remplis par le précédent contrat urbain de cohésion sociale.*

La Ville de Paris et l'État s'engagent, chacun, à hauteur de 26 millions d'euros par an, complétés par des crédits du programme d'investissement de la mandature (PIM), en particulier dans le cadre du GPRU et du nouveau programme national de rénovation urbaine pour la ville ». Dans ce contexte national d'austérité, il faut être vigilant quant à l'application concrète de ces engagements.

M. Le RESTE sera également attentif au dispositif des ateliers sociolinguistiques. Apparemment, l'État envisagerait de recentrer les crédits sur les primo-arrivants en France (depuis moins de cinq ans). Or ces ateliers doivent pouvoir être accessibles à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin. Un vœu en ce sens a été déposé par le groupe communiste au dernier conseil de Paris. La question sera de nouveau prégnante dans les semaines qui viennent, car elle n'est pas encore tranchée par l'État.

Concernant le cœur du contrat de ville et les sept fiches-actions, le contrat de ville se décline en trois axes. Suite aux attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, un quatrième axe est en cours de rédaction pour aborder plus spécifiquement les questions de cohésion sociale et de promotion de la citoyenneté. Ce quatrième pilier sera ajouté au contrat de ville sous forme d'un avenant relatif aux valeurs de la république et de la citoyenneté, notamment après le comité interministériel du 6 mars prochain.

Les trois piliers du contrat de ville sont donc :

- ❖ Accompagner les parcours et prévenir les ruptures.

Cette partie aborde les questions de la réussite éducative, des parcours professionnels et de l'accès au droit.

- ❖ Vivre sa ville et son quartier

Cette partie traite de l'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité à l'offre sportive et culturelle.

❖ Dynamiser les quartiers dans les villes.

Cette partie se divise en deux thèmes : le développement économique local et le soutien au développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires, ainsi que l'insertion des quartiers dans la ville (grands projets de renouvellement urbain : transport et logements).

Ces trois axes permettent à la fois de poser des objectifs généraux et de lister les outils d'actions disponibles des différents partenaires.

Sans entrer dans le détail des sept fiches-action, **M. Le RESTE** tient à évoquer rapidement les conseils citoyens. La loi Lamy prévoit la mise en place de conseils citoyens qui doivent être composés d'habitants et d'associations qui agissent dans les quartiers populaires pour participer au plus près à l'élaboration et à l'évaluation de la politique de la ville. C'est une démarche innovante qu'il reste à construire.

Suite à de nombreux échanges, l'État devrait mettre des moyens à disposition pour permettre la mise en place de ces conseils dans de bonnes conditions. Il suggérerait d'apporter un certain financement et surtout de créer des postes d'adultes-relais qui pourront aider à la mise en place et l'animation de ces conseils.

Concernant plus particulièrement l'impact sur le 10^e arrondissement, la situation a évolué depuis le précédent contrat. Les quartiers des portes et de la Grange-aux-Belles passent en quartiers de veille active. Le quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe reste en quartier prioritaire. Pour l'élaboration de ce texte, un certain nombre d'échanges ont lieu avec le cabinet de Colombe Brossel et elle-même. En tant qu'élue déléguée à la politique de la ville, M. Le RESTE a pu faire remonter un certain nombre de remarques, souvent pour insister sur les quartiers de vie active ou encore sur l'importance de travailler étroitement avec la mairie d'arrondissement dans le cadre du pilotage du dispositif.

Concernant par exemple la partie accès à la santé, M. Le RESTE a également signalé qu'au-delà de favoriser l'installation de praticiens de secteur 1, il était nécessaire d'être vigilant quant à la pérennité des centres de santé aux abords des quartiers populaires. Dans l'ensemble, **M. Le RESTE** se satisfait que l'essentiel des remarques ait été retenu. De même que des remarques sur la mise en place des conseils citoyens, remontées avec Sylvain Raifaud, ont également été prises en compte. Alors que les quartiers prioritaires de l'arrondissement sont regroupés dans un quartier dit « Grand Belleville », avec le 11^e et le 20^e, il existera bien un conseil citoyen par arrondissement et donc un conseil citoyen pour le 10^e.

Par ailleurs, des États généraux de la politique de la ville se sont tenus en octobre 2014 et des ateliers participatifs ont eu lieu dans chaque arrondissement. Ces ateliers ont permis de faire émerger certains grands thèmes de préoccupation des habitants sur lesquels l'équipe municipale doit encore travailler (des problèmes relatifs au logement sont très souvent cités).

Au passage, **M. Le RESTE** regrette personnellement une phase de rédaction un peu courte, tant il eut été préférable de continuer les échanges avec les partenaires associatifs. L'arrondissement a jusqu'au mois de juin pour signer le contrat de ville avec l'État.

Prochainement néanmoins, lors des projets de territoires, il conviendra de prendre le temps de l'échange pour identifier ce qui va mieux et ce qui mérite d'être consolidé, mais également les nouveaux besoins des habitants pour ajuster les priorités d'action.

M. RAIFAUD annonce la décision du groupe écologiste de s'abstenir sur cette délibération sur le contrat de ville.

Pour cause, les délégations santé, vie associative et démocratie n'ont pas eu tous les éléments pour se faire une appréciation des sujets importants pour la politique de la ville : santé, démocratie, éducation. Ces sujets nécessitent d'être précis et de marquer un certain volontarisme.

Le groupe écologiste souhaite néanmoins souligner les efforts de synthèse de ce texte.

Il conviendra de rester vigilant sur une série de sujets, à commencer par les questions de la confiance dans la coordination démocratique. Par exemple, les conseils de quartier et les acteurs associatifs ne sont pas suffisamment cités dans la mise en œuvre des projets issus du budget participatif de 2014. C'est la mobilisation des services qui est mise en avant, alors que la mobilisation des acteurs de terrain est un élément-clé de la réussite des projets issus des quartiers et de la démocratie participative.

Par ailleurs, le document évoque des questions d'accès aux soins et plus généralement de santé dans les quartiers populaires. Il mentionne les ASV (Ateliers Santé Ville) qui jouent un rôle déterminant de coordination des acteurs de la santé dans les quartiers. La préservation des sept ASV parisiens (dont celui du 10^e) est préconisée, mais le groupe écologiste souhaiterait qu'il soit mentionné que les crédits des ASV seront stabilisés et pérennisés. Le groupe écologiste met en garde contre un cofinancement de ces derniers par des projets de l'Agence Régionale de Santé, qui pourraient avoir pour conséquence de les fragiliser et de conditionner leur existence à des logiques d'appel à projets.

Ensuite, une série de questions se posera sur la participation des acteurs de terrain dans la mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers et autour des projets participatifs, notamment sur la mise en œuvre des futurs conseils citoyens. Il est important de penser la coordination des différents acteurs sur ce champ de la concertation, de la démocratie participative entre conseils de quartiers et le futur conseil citoyen du 10^e arrondissement.

Il y a des structures intermédiaires, des chaînons manquants, qui devront donner du sens et rendre efficaces les politiques en direction des publics les plus défavorisés. Ce projet de contrat de ville, qui encadre la politique de la ville, doit marquer une certaine volonté de briser des habitudes institutionnelles et se donner les moyens d'aller vraiment vers les populations défavorisées afin de les aider, mais aussi de considérer leur situation, leurs qualités, leurs initiatives comme le point de départ d'une autre manière de concevoir la ville.

Mme PAWLIK constate que la Maire de Paris semble faire de ce contrat 2015-2020 l'une des réponses aux attentats de janvier dernier, inscrivant notamment dans la mobilisation citoyenne du 11 janvier.

Le document reprend d'ailleurs le projet de création d'une carte de citoyens de Paris, qui avait été annoncé par la Maire de Paris au lendemain des attentats. Mme PAWLIK est toutefois quelque peu déçue et étonnée que l'esprit du 11 janvier soit rompu dès l'exposé des motifs de ce contrat, car c'est une approche de politique politicienne, au sens propre du terme, qui est adoptée.

Il est en effet indiqué que « *Depuis 2001, la Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité, trop longtemps abandonnés des pouvoirs publics* ». Il est donc insinué qu'avant 2001, les quartiers politiques de la ville n'étaient absolument pas la priorité des précédentes majorités. Mme PAWLIK s'inscrit en faux, l'ensemble des majorités précédentes ayant mis l'accent sur ce point.

Ce contrat tient compte de la nouvelle carte de la géographie prioritaire. Dans la détermination des quartiers politique de la ville, le critère unique a été celui des revenus. Le territoire parisien a été découpé en carrés de 200 mètres de côté et si une majorité d'habitants y gagne moins de 12 800 € par an, on déclare le quartier comme quartier politique de la ville. Alors que 330 000 Parisiens habitaient en quartiers politiques de la ville sous l'ancien contrat, ils ne sont plus que 150 000 en 2015. Autrement dit, le nombre d'habitants concernés a véritablement été divisé par deux.

Certains quartiers du 10^e arrondissement, qui pourtant connaissaient des difficultés, sont sortis du dispositif (ex. le quartier des Portes). **Mme PAWLIK** imagine aisément le malaise de M. Le RESTE, car tous deux s'étaient opposés à la sortie de ce quartier de la nouvelle carte prioritaire. Voilà M. Le RESTE aujourd'hui forcé d'assumer cette délibération et la seule mise en place de « quartiers de veille », pour compensation, qui n'est pas satisfaisante.

Sur le fond, le bilan de l'ancien contrat manque de chiffre. Rien n'est précisé par exemple sur les moyens financiers alloués aux quartiers politiques de la ville pendant le contrat 2007-2014. De même qu'il est extrêmement difficile d'apprécier l'impact de cette politique sur l'évolution des quartiers et de leurs habitants : le taux de chômage a-t-il reculé ? Le niveau de vie des habitants de ces quartiers a-t-il véritablement progressé ?

Tout au plus le nouveau contrat concède-t-il un certain maintien des écarts avec les autres quartiers, ce qui est un terrible aveu d'échec de la Ville de Paris sur ce sujet essentiel.

Si les quartiers situés dans la politique de la ville n'ont pas progressé, malgré des crédits spécifiques octroyés, les quartiers qui sortent du dispositif cette année risquent de cumuler les difficultés en 2020 et sans doute bien avant.

Par ailleurs, les actions proposées dans ce contrat s'inscrivent malheureusement un peu trop dans la continuité de l'existant. Ce contrat n'a pas grand-chose d'innovant. De la même manière, les objectifs chiffrés des mesures qui vont être mises en place sont particulièrement maigres. Pourtant, la culture de l'évaluation est primordiale et permet de suivre les évolutions des actions engagées par les pouvoirs publics.

Si 26 millions d'euros par an seront consacrés à ces quartiers, en plus des crédits du GPRU et du nouveau programme de renouvellement urbain, ce contrat ne précise aucunement la répartition de ces crédits, ce qui est dommageable.

Concernant le pilotage du contrat de ville, aucun bilan de l'impact ne semble prévu, ne serait-ce qu'à mi-contrat. Il est parfois question d'évaluation sans en préciser véritablement les moyens. Il semble donc que l'équipe municipale s'apprête à recommencer les mêmes erreurs en la matière (que sur le précédent bilan).

Bien souvent, les objectifs manquent de précision. À titre d'exemple, Mme PAWLIK cite quelques expressions relevées dans le document : « *lutter contre le non-recours, vivre sa vie et son quartier, favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés, favoriser la médiation entre pairs* ». Autant de tournures qualifiées par Mme PAWLIK de « flou artistique assez intégral ».

Enfin, il est proposé par la Ville que chaque arrondissement se dote d'un conseil de citoyens, lequel réunira les habitants et les acteurs locaux. L'État versera chaque année 20 000 € à la Ville de Paris pour la tenue de ces conseils. La Ville s'engage à faciliter la tenue des conseils citoyens en mettant à disposition le lieu de réunion. Mme PAWLIK y voit une belle initiative, mais demande des précisions quant aux modalités de la présence des élus de l'opposition dans ces conseils – car il importe que la représentation soit paritaire.

Pour ces différentes raisons, le groupe UMP votera contre ce nouveau contrat.

En réponse, **M. Le RESTE** confirme avoir été l'un de ceux ayant critiqué la nouvelle carte prioritaire. Au demeurant, de nombreux élus du 10^e arrondissement se sont battus pour que les quartiers sortants de la géographie prioritaire puissent continuer de bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, notamment les financements de l'État et de la ville. Bien que tout n'ait pas été obtenu, les élus sont parvenus à faire bouger les lignes, ce pour quoi M. Le RESTE n'éprouve aucun malaise à présenter ce contrat de ville parisien. Il faudra ensuite travailler les déclinaisons dudit contrat par les projets de territoires et la mise en place des conseils citoyens. Selon le calendrier retenu, les projets de territoires seront soumis au vote du conseil d'arrondissement en octobre prochain.

En outre, **M. Le RESTE** partage la remarque du groupe écologiste sur les ASV. Il est à prévoir que des amendements seront portés au conseil de Paris et que ce point en fera certainement partie.

Enfin, **M. Le RESTE** souligne qu'avant 2001, puisqu'il en a été question, les quartiers du nord-est de Paris étaient tout de même sérieusement abandonnés. Encore aujourd'hui, les quartiers de Paris comprenant le moins de logements sociaux sont ceux de l'ouest, c'est-à-dire les quartiers dirigés par la droite.

Le groupe communiste votera donc en faveur de ce contrat de ville.

M. FÉRAUD tenait à saluer l'importance du rôle de Najat Vallaud-Belkacem, Myriam El Khomri et Anne Hidalgo et leur volonté de trouver des critères qui permettent au 10^e arrondissement

de continuer à bénéficier de la politique de la ville, au-delà de l'application de seuls critères chiffrés. M. FÉRAUD salue également M. Le RESTE qui a beaucoup travaillé pour parvenir à ce résultat.

Enfin, Monsieur le Maire remercie le collectif des associations « politique de la ville » dans le 10^e arrondissement. Le 10^e arrondissement a besoin de la politique de la ville, malgré son niveau de revenu moyen, parce qu'il existe une « spécificité » du quartier Buisson Saint-Louis au sens large du terme. L'équipe municipale avait obtenu de la Ville et de l'État que, parallèlement à cette réduction de la carte, il y ait un maintien des financements de la Ville et des emplois aidés. Il faut noter que même les associations sont satisfaites de la nouvelle mouture de la carte et de ce contrat de ville.

Au plan sociologique, le 10^e arrondissement évolue désormais vers ce qu'il est convenu d'appeler une gentrification. Il subsiste néanmoins de fortes disparités et des besoins sociaux qui perdurent. L'évolution de la carte permet de maintenir cette action associative très importante dans le 10^e arrondissement, même si tout n'est pas réglé : en termes de financement, en termes d'ateliers santé-ville, en termes d'organisation de la démocratie locale.

La délibération est adoptée.

Contre : 2 (UMP) / Abstention : 3 (EELV)

Objet : Subventions à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens. Première enveloppe 2015

Projet de délibération : 2015 DDCT 14

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE fait distribuer le tableau du bilan des subventions de la politique de la ville pour l'année 2014.

Ce tableau précise les financements attribués dans le cadre de la politique de la ville et principalement dans le cadre de l'appel à projets.

En 2014, 382 252 € ont été versés au titre de la politique de la ville. Ces sommes sont un récapitulatif des subventions déjà votées en conseil. C'est la DDCT, qui comprend la Mission politique de la ville, qui finance le plus d'action (206 436 € dans le 10^e, dont 117 000 € par la mission politique de la ville).

La délibération présentée concerne 128 projets et 107 associations situées dans les huit arrondissements parisiens ayant des quartiers situés dans la politique de la ville.

Ce nouveau format fait partie de la démarche de simplification annoncée par le cabinet de Colombe Brossel. Il fait également suite aux demandes de nombreux élus de regrouper les délibérations concernant le financement des associations dans le cadre de la politique de la ville, à la fois dans un souci de lisibilité des actions menées, mais aussi pour une meilleure efficacité dans l'instruction des dossiers. Les différents projets sont regroupés par thèmes, ce

qui permet d'avoir une idée des montants alloués sur Paris pour les différentes actions proposées. Les fiches techniques des projets sont regroupées par arrondissement.

Sur le fond, il s'agit essentiellement de reconduction de projets déjà financés par la Ville de Paris l'an passé. Certaines associations voient plusieurs de leurs projets reconduits.

Il est proposé d'accorder une subvention au centre social Aires10, à hauteur de 2 000 €, pour son projet sur la place du Buisson Saint-Louis.

L'association Arc 75 et le club Tournesol présentent trois projets : « Culture pour tous » (2 200 €), « Informatique pour tous » (1 900 €), « Rencontre et création » (1 800 €).

Le CAMRES se voit proposer une subvention de 6 000 € pour son Atelier d'expression, de création et d'accès à la culture pour les personnes marginalisées.

Il est aussi proposé de financer l'association Ensemble, nous sommes le 10^e pour l'organisation de rencontres interculturelles. Cette année aura lieu la 20^e édition de ces rencontres. Le montant proposé est de 2 000 €.

Espace universel est financé pour son action « Coup de pouce santé », qui vise à favoriser l'accès aux soins des populations migrantes en situation de précarité, à hauteur de 2 100 €.

Enfin, l'association Robert Desnos est financée pour trois projets : activité ASL (Actions socialisantes à composantes langagières) à hauteur de 1 000 €, le projet Atelier du lundi (1 000 €) et le projet Fête du sapin.

M. Le RESTE indique que le conseil sera sans doute amené à voter de nouvelles subventions à certaines de ces associations (comme l'Espace universel ou Robert Desnos) et aussi des financements complémentaires d'autres directions de la ville, notamment pour le projet d'Aires 10 « Fêtes et manifestations ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.

Projet de délibération : 2015 DEVE 37

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD indique que plusieurs études démontrent que l'exposition plus ou moins prolongée à des nuisances sonores a des conséquences importantes sur la santé, en termes de perte d'audition, d'augmentation des risques cardio-vasculaires, de troubles du comportement ou encore la perturbation du sommeil. La réalisation de cartes stratégiques du bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE est issue d'une directive européenne relative à l'évaluation de la gestion du bruit dans l'environnement.

L'objectif est de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement en se concentrant sur les transports : routes, voies ferrées, aéroports et installations industrielles. La Ville de Paris a été la première collectivité à publier une carte du bruit routier, en février 2006 et elle a adopté un plan de lutte contre le bruit qui contient un ensemble de mesures concrètes pour mieux maîtriser les nuisances sonores de toutes origines.

Depuis 2001, ont ainsi été mises en œuvre des mesures d'aménagement de l'espace public, la promotion d'autres modes de déplacement et des actions plus spécifiques sur le boulevard périphérique, des mesures pour réduire l'impact sonore des livraisons, des mesures d'isolation de façade des habitations.

Le conseil de Paris se réunira les 16 et 17 mars et délibèrera sur les cartes de bruits et le projet de plan de prévention. Ces cartes et ledit projet seront mis à disposition du public pour une durée de deux mois. Une délibération du conseil de Paris aura lieu en septembre 2015, sur le PPBE, en fonction des échanges qui auront eu lieu au cours de cette concertation.

Cette délibération est donc une première étape dans l'approbation et dans la constitution de ce projet de plan.

Pour information, 11 % des Parisiens (231 000 habitants) sont potentiellement exposés à un niveau sonore supérieur à la valeur limite exprimée de 68 dB. 5,2 % des Parisiens (109 000 habitants) sont exposés la nuit à un niveau sonore supérieur à la valeur limite de 62 dB. 8,9 % des établissements sensibles, c'est-à-dire 143 établissements des services d'enseignement et de santé, sont potentiellement exposés à une valeur se situant au-delà de la limite exprimée de 68 dB.

Tous les arrondissements parisiens comptent des habitants en dépassement de seuil, généralement le long des axes routiers les plus circulés. Concernant le 10^e arrondissement, il s'agit des boulevards principaux et des voies ferrées de la Gare du Nord, de la Gare de l'Est et de la ligne 2 du métro.

Le plan contre le bruit est construit autour de 34 actions réparties en trois grands volets :

- ❖ Évaluer, sensibiliser et agir

Il s'agira ici d'affiner les cartes de bruit actuelles et de renforcer le dispositif de mesure de bruit sur le territoire, pour mieux connaître le vécu des Parisiens vis-à-vis du bruit routier.

- ❖ Mieux connaître les préoccupations des Parisiens en termes de diagnostics

Ce volet donnera lieu à une enquête globale de ressenti.

Un baromètre de l'environnement sonore sera réalisé tous les deux ans par un institut de sondage.

En matière de sensibilisation, une campagne de communication sera organisée auprès des conducteurs pour agir sur les comportements bruyants : accélération intempestive, usage abusif du klaxon, débridage des cyclomoteurs, etc.

M. RAIFAUD évoque encore la diffusion de messages d'information aux usagers du périphérique sur l'impact sonore de la vitesse nocturne.

La sensibilisation visera les professionnels et notamment les conducteurs de véhicules d'urgence, sur l'impact de leurs avertisseurs sonores spéciaux.

La ville poursuivra le développement du label CERTIBRUIT (livraison silencieuse auprès des professionnels du transport).

❖ Agir sur l'environnement sonore

Le bruit routier est particulièrement visé à travers des actions d'aménagement de l'espace public, de développement des mobilités durables et d'amélioration des véhicules. La dimension acoustique des projets urbains sera développée avec l'ambition d'une prise en compte des paysages sonores dans l'ensemble du processus de conception, ainsi que de la qualité acoustique des logements (notamment dans la création de logements sociaux).

- Aménager et apaiser l'espace public.
- Programmer le renouvellement des revêtements routiers par la pose d'enrobés phoniques. Aménager l'espace public et notamment les grandes places et les berges de Seine.
- Réduire la vitesse des véhicules pour réduire le bruit.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions sont préconisées pour le développement des alternatives aux modes de déplacements bruyants et polluants.

À noter enfin que le PLU, en cours de discussions, sera l'occasion de fixer et d'améliorer les objectifs de qualité de l'environnement sonore, avec des valeurs limites d'exposition au bruit contraignantes pour les nouveaux logements.

En commentaires, **Mme PAWLIK** rappelle que le plan de prévention du bruit dans l'environnement, qui est présenté aujourd'hui, a été élaboré suite à une délibération adoptée au conseil de Paris en 2008. Le plan avait été présenté au maire d'arrondissement en octobre 2010 et devait être soumis au conseil de Paris en 2012, avant la date-limite de juillet 2013 qui était fixée par les textes européens. Autrement dit, cela fait tout de même sept ans de retard dans l'élaboration de ce plan, retard qui a naturellement été passé sous silence.

De la même manière, les cartes stratégiques du bruit doivent théoriquement être révisées tous les cinq ans. Celles qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris ont été réalisées en 2007 et n'ont pas été actualisées en 2012. Que de retard en la matière ! Il s'agit pourtant d'un enjeu de santé publique important dans les zones urbaines et particulièrement à Paris. Près d'un Français sur deux se plaint d'une exposition prolongée aux nuisances sonores. Le bruit

est également un facteur de décès prématuré en Europe, puisqu'on évalue à environ 10 000 par an le nombre de décès faisant suite à une exposition trop importante.

Mme PAWLIK relève en outre trois points qui lui paraissent problématiques dans ce plan, à commencer par une véritable sous-évaluation des enjeux en présence.

M. Raifaud a indiqué que seuls 11 % de Parisiens seraient exposés à une valeur excédant la valeur limite et 5 % pendant la nuit, sauf que ces valeurs s'avèrent être bien lointaines de celles recommandées par l'OMS. Les valeurs retenues par la Ville de Paris sont en effet bien supérieures aux recommandations de l'OMS (55 dB en journée et 42 dB la nuit). Selon cette dernière valeur, 85 % de Parisiens sont en réalité exposés à une valeur de bruit global considérée comme gênante en journée et 87 % de Parisiens la nuit. Donc, la réalité est sous-évaluée, ce qui pose un problème dans l'approche des enjeux en présence.

Par ailleurs, le manque de précision de l'outil cartographique ne permet pas d'apprécier finement les points noirs du bruit à Paris. Les cartes se caractérisent par un agglomérat de couleur assez incompréhensible.

De plus, **Mme PAWLIK** constate un retard évident dans le traitement du bruit routier. Les cartes stratégiques du bruit qui sont jointes à la délibération montrent que tous les axes majeurs de circulation dépassent largement les valeurs limites. Si l'axe le plus bruyant est évidemment le périphérique, des radiales telles que l'axe Châtelet/Gare du Nord subissent également d'importants dépassements sonores et dont il est très peu question.

Le plan semble se satisfaire des quelques réaménagements de voirie qui diminueraient le bruit. Si tel est le cas en théorie, certaines reconfigurations d'axes ont véritablement été désastreuses (ex. bd Magenta, où le réaménagement n'a absolument pas permis de diminuer le bruit pour les riverains exposés).

Le plan passe sous silence la contradiction évidente entre la baisse de la circulation et le maintien d'un niveau de bruit élevé. Or les embouteillages et les multiples redémarrages qu'ils occasionnent, les concerts de klaxons, participent véritablement à exposer les Parisiens à un niveau de bruit élevé. À ce titre, il faut souligner que le parc automobile de la Ville de Paris n'est lui-même aucunement vertueux d'un point de vue sonore. En privilégiant les motorisations thermiques, on ne s'inscrit pas dans une démarche de réduction du bruit, ce qui est autrement problématique au motif que la flotte devrait être véritablement exemplaire.

Enfin, le programme d'actions présenté dans ce plan est véritablement peu ambitieux. La stratégie d'actions proposée se décline en neuf axes, dont seulement cinq sont véritablement susceptibles d'agir contre le bruit. Les autres ne concernent que l'amélioration de la connaissance, la sensibilisation du grand public ou des professionnels à la question.

De plus, la Ville intègre des actions déjà connues et pour certaines largement mises en place. Par exemple, la végétalisation des murs existe déjà, sachant que le fait sur l'environnement sonore reste discutable ; la végétalisation n'impacte pas vraiment l'environnement sonore dans des proportions importantes ou même perceptibles.

De la même manière que la création de zones à trafic limité est une réponse utile, certes, mais pas totalement satisfaisante. Les interdictions de circulation, par exemple, ne pourront être permanentes. Dans le contrat, la Ville évoque une interdiction de 12 heures à 20 heures, mais il faut aller plus loin en la matière et créer de véritables zones piétonnes. L'arrondissement donne l'exemple d'un certain nombre de rues « semi-piétonnes » qui ne sont quasiment plus piétonnes (comme certains axes à proximité de Gare du Nord).

Par ailleurs, dans le cadre du plan antipollution présenté au dernier conseil de Paris, la maire de Paris a rappelé qu'elle voulait promouvoir les véhicules les moins polluants et par ricochet, les moins bruyants. Elle ne va toutefois pas au bout de sa logique en refusant d'étendre le périmètre de la ZAPA au périphérique, pour évincer le transit et diminuer de facto le bruit.

Mme PAWLIK évoque ensuite le bruit ferroviaire, qui concerne particulièrement le 10^e arrondissement du fait de la présence des gares du Nord et de l'Est. Si la Ville n'est effectivement pas compétente sur cette question, elle demeure néanmoins un partenaire incontournable de la SNCF. Or les chiffres mentionnés dans les plans sont à la limite du scandale, puisque dans tout Paris, seulement 2 400 personnes seraient concernées par le bruit ferroviaire. Ces chiffres semblent clairement sous-évalués. Il faudra donc que la Ville de Paris, en tant que partenaire, se fasse véritablement volontariste sur le sujet.

Enfin, ce programme d'action ne comporte pas d'objectifs chiffrés fixant par exemple le nombre de Parisiens qui ne doivent plus subir une exposition au bruit qui excéderait les valeurs limites d'ici à 2020 et une telle absence est particulièrement regrettable.

Pour toutes ces raisons, le groupe UMP votera également contre ce plan.

M. RAIFAUD se réjouit de partager avec Mme PAWLIK l'objectif de réduire de façon importante la situation automobile à Paris en général et dans le 10^e arrondissement en particulier, tout comme sur les efforts à faire en termes de motorisation des différents véhicules.

M. FÉRAUD tenait à rectifier un point, sur le boulevard de Magenta. Depuis 2001, la vitesse ayant été réduite, le bruit a été diminué par deux sur le boulevard. Autrefois, il était quasiment impossible de se parler en marchant sur ce boulevard, ce qu'il est désormais possible de faire. Monsieur le Maire confie que les seules pétitions relatives au bruit qu'il reçoit émanent d'habitants de rues piétonnes. Outre les axes bruyants de l'arrondissement, essentiellement des axes routiers (le canal, le boulevard de Magenta, le boulevard de Strasbourg, l'avenue Claude-Vellefaux), il existe aussi tous les problèmes du bruit nocturne (fêtes,...).

Sans être hostile aux rues piétonnes, **M. FÉRAUD** craint des effets pervers importants, et le report la circulation sur la rue voisine.

Bien qu'il reste toujours un travail à faire pour améliorer la lutte contre le bruit, **M. FÉRAUD** ne croit pas que celui déjà réalisé mérite la virulence des critiques de Mme PAWLIK.

Mme DUVERLY fait état de certains bruits contre lesquels les habitants peuvent difficilement s'élever : pompiers, police, déchetterie dans certains cas (du lundi au dimanche). Il est certain que les professionnels ont besoin de travailler, mais peut-être serait-il possible de leur demander une plus grande modération.

Pour illustrer le sujet, **M. FÉRAUD** fait mention de l'achat de bennes électriques par la société Pizzorno (qui a la délégation de service public du ramassage des ordures ménagères dans le 10^e arrondissement), achat qui n'a pas pour but premier de réduire le bruit, mais de réduire la pollution. Il est vrai que la déchetterie de la Ville de Paris positionnée sur le canal Saint-Martin commence à faire du bruit assez tôt le matin, mais son rôle est essentiel pour tout le 10^e.

M. RAIFAUD tenait à répondre à Mme PAWLIK sur l'insuffisance qu'elle dénonçait dans la cartographie et l'évaluation. Le premier point du plan consiste à évaluer, ce qui répond en soi à la préoccupation.

La délibération est adoptée.

Contre : 2 (UMP)

Objet : Subvention (95.413 euros) et avenant n° 2 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10^e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 48

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle que l'association République Enfants, créé en 1981, a pour objet d'offrir des services de garde collective d'enfants du quartier, avec la participation d'éducateurs et de parents.

La capacité d'accueil de cette crèche parentale est de 16 enfants (entre 3 mois et 3 ans).

La convention d'objectifs, qui arrive à échéance le 31 décembre 2016, insiste sur l'accueil de tous les enfants sans discrimination et la participation de l'association à la commission d'attribution d'accueils collectifs organisés par la Ville de Paris.

Pour l'année 2015, il est proposé un avenant à la convention qui fixe la subvention municipale à 95 413 € (en hausse de 2,73 % par rapport à 2014).

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour réaliser en 2015 les objectifs fixés, soit un taux d'occupation de 98 % et un maintien de son taux de fréquentation de 86,5 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Location de l'immeuble 218, rue du Faubourg Saint-Denis (10^e) à la RIVP-bail emphytéotique

Projet de délibération : 2015 DLH 47

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle que le 218, rue du Faubourg Saint-Denis est le dernier immeuble ayant été préempté par la ville. Il s'agit de confier cet immeuble à un bailleur social et le bailleur choisi par la Ville pour cette opération est la RIVP.

Il s'agit d'un immeuble de 891 m² habitables.

France Domaine a validé le loyer proposé de 880 000 € annuels.

Le bail emphytéotique est d'une durée de 55 ans. La RIVP procédera aux travaux nécessaires dans cet immeuble.

Mme PAWLIK regrette que M. BASSINO n'ait pas pris la peine de rappeler le coût d'achat de ces immeubles, car c'est un exemple typique de la politique de logements sociaux qui passe par d'importantes préemptions, particulièrement coûteuses pour la Ville. En l'occurrence, cet immeuble de 14 logements a coûté 2,5 millions d'euros à la Ville de Paris.

Mme PAWLIK déplore également n'avoir aucune précision sur les types de programmes qui seront mis en place, notamment la ventilation du programme. Les seuls éléments figurant dans la délibération portent sur le loyer proposé par la Ville (validé par France domaine). Eu égard au caractère particulièrement faible du loyer, il est aisément possible de dire que ce programme ne fera pas une grande place aux classes moyennes. Sachant qu'il existe un engagement financier de la Ville, il serait vraiment souhaitable que les élus aient davantage d'informations sur le sujet – de sorte qu'ils sachent véritablement sur quoi la Ville est engagée.

M. GAUDILLÈRE s'inscrit en faux sur l'accusation selon laquelle les préemptions de la Ville de Paris, dans le cadre de sa politique de logement social, seraient coûteuses. Il est désormais établi de manière tout à fait consensuelle, entre la droite et la gauche, que les préemptions réalisées depuis 2001 l'ont été – en moyenne – à la moitié du prix du marché. Un rapport existe sur ce point.

M. BASSINO ajoute que, dans le cadre des préemptions, le prix et l'état des immeubles sont examinés de manière minutieuse. Lorsque l'opération n'est pas favorable aux Parisiens, elle n'est pas effectuée. Donc, ces opérations sont bien étudiées, y compris sur le plan financier.

La question de la ventilation sera abordée ultérieurement.

Concernant le logement social, **M. BASSINO** rappelle que certains chefs de file de l'UMP prônent la réduction de la hauteur des plafonds pour accéder au logement social, ce qui entre en flagrante protection avec le désir avancé par Mme PAWLIK de protéger les classes moyennes et de leur permettre d'accéder au logement social.

M. FÉRAUD ajoute que la majorité de l'arrondissement a naturellement des objectifs en termes de logement social et la conscience d'être très attendue quant à la réalisation de ces objectifs, dans un arrondissement où la densification ne peut être que modeste. Il n'est pas possible de remplir ces objectifs sans des préemptions. En l'occurrence, la Ville est très vigilante sur les prix, dans les arbitrages financiers effectués par rapport au compte foncier.

Sur la définition de la classe moyenne, **M. FÉRAUD** estime déjà qu'elle ne se réduit pas au critère d'un revenu mensuel à cinq chiffres. Les élus UMP demandent moins de logements sociaux dans l'Est parisien, si bien qu'il en faut plus à l'Ouest. Or les élus de l'Ouest parisien n'y sont aucunement favorables, ce qui donne une idée de la cohérence globale de la position de l'UMP. En réalité, la droite ne déplore pas le manque de logements sociaux pour les classes moyennes, mais indirectement qu'il y en ait trop pour les familles modestes.

La délibération est adoptée.

Abstention : 2 (UMP)

Objet : Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor (10^e) - Indemnisation de particuliers.
Projet de délibération : 2015 DPA 20
Rapporteur : Bernard GAUDILLERE

M. GAUDILLÈRE explique qu'il s'agit de réaliser des opérations d'un immeuble du 68 bd de Magenta (11 600 €) et au 57 boulevard de la Chapelle (2 700 €). Les propriétaires lésés ont accepté les propositions de la mairie.

La délibération est adoptée.

Objet : Collecte du verre en porte-à-porte - Marché de services - Modalités de passation
Projet de délibération : 2015 DPE 37
Rapporteure : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS indique qu'il s'agit ici d'approuver les modalités de lancement du marché d'appel d'offres pour la collecte du verre en porte-à-porte.

Cette collecte est réalisée dans les bâtiments ayant fait installer une poubelle à couvercle blanc, mais aussi auprès des professionnels (bars, restaurants). Dans le 10^e arrondissement, la collecte a lieu une fois par semaine dans les immeubles particuliers (le mardi après-midi) et pour les gros producteurs de verre, du lundi au samedi à partir de 7 h 30 du matin.

Cette collecte est particulièrement importante, puisque le recyclage du verre présente un impact environnemental majeur. Il permet de préserver les ressources naturelles énergétiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En 2013, 56 000 tonnes de verre avaient été collectées sur le territoire parisien.

Les contrats arrivent à échéance le 30 juillet 2016. Il est donc important de se préparer pour les renouveler. C'est l'objet de la présente délibération.

Le nouveau marché respectera les trois lots géographiques qui existent actuellement. Le 10^e arrondissement est concerné par le lot n° 3.

Le marché sera conclu pour une durée d'exécution de six ans à partir du 1^{er} août 2016.

Ce marché verra des avancées réelles. Il prévoit tout d'abord de renforcer les exigences environnementales, notamment en s'inscrivant dans l'objectif d'éradication du diesel, avec une demande très forte que les véhicules diesels ne soient pas utilisés pour cette collecte du verre. Le cahier des clauses techniques du marché prévoit en outre des dispositions particulières pour limiter les émissions sonores lors des opérations de collecte. Les bennes utilisées pour les opérations de collectes devront disposer de caissons insonorisés pour respecter les niveaux d'émission plus contraignants que dans les précédents marchés.

Enfin, pour des raisons de tranquillité, la collecte de verre reste proscrite le dimanche et les collectes du samedi sont limitées aux gros producteurs de verre.

Par ailleurs, le marché s'inscrira dans une volonté d'accroître les exigences de la Ville en matière de responsabilité sociale des entreprises, avec un plan particulier de lutte contre l'absentéisme de prévention des conflits sociaux.

Il s'agira d'un appel d'offres ouvert.

Mme VASA tenait à saluer les avancées sur l'insertion sociale, l'éradication du diesel. Le groupe écologiste rappelle à cet égard la nécessité de favoriser les véhicules électriques. Bien que le recyclage soit important, il conviendrait peut-être de réfléchir à la prochaine étape qui est la consigne (qui permet de réduire les déchets).

M. Le RESTE rappelle que cette délibération survient quelques semaines après le conflit des salariés de la Sita (plus de 40 jours), qui est l'un des prestataires actuels et candidats. C'est pourquoi un vœu avait été déposé au conseil de Paris pour exiger des critères environnementaux et sociaux, notamment en matière de conditions de travail et de vie des salariés. Les documents transmis parlent surtout d'insertion professionnelle, qui est assurément une dimension importante. M. Le RESTE le sait bien, pour avoir constaté de visu les conditions de travail des salariés de la SITA, notamment en matière de sécurité (matériels anciens, consignes perpétuelles du management d'accélérer le mouvement).

Le groupe communiste s'est inscrit en faveur d'une remunicipalisation de cette prestation, misant que le service s'en trouverait amélioré et moins coûteux.

Le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération.

Mme PAWLIK souligne la question particulière de l'économie circulaire dans laquelle le recyclage du verre entre, notamment à l'échelle de l'arrondissement.

Mme FAJGELÈS se renseignera sur ce point.

Bernard GAUDILLÈRE donne pouvoir à Sybille FASSO

Abstention : 3 (PC)

La délibération est adoptée.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP, relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche

Le conseil du 10^e arrondissement,

Considérant l'article L. 31.32-25 du Code du travail issu de la loi du 10 août 2009, offrant la possibilité au maire de Paris de proposer la création de zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente dans lesquels les commerces de détail peuvent ouvrir le dimanche ;

Considérant que la Maire de Paris a décidé en juin 2014 de la création d'une mission d'information et d'évaluation relative au travail dominical ;

Considérant l'important travail fourni, qui a permis, en plus de six mois, de procéder à 132 rencontres de personnes qualifiées et de prendre en compte la position de 80 organismes différents ;

Considérant qu'à l'issue de ces travaux, bien qu'Anne Hidalgo ait déclaré à la presse ne pas exclure « *d'étendre les zones existantes ou d'en créer de nouvelles* », aucune évolution n'a été apportée à la réglementation encadrant l'ouverture des commerces le dimanche ;

Considérant en particulier que, lors du Conseil de Paris des 9-10-11 février 2015, la Maire de Paris s'est opposée à toutes les demandes des élus du groupe UMP (Grands magasins, BHV, avenue des Ternes, quartier des gares, etc.) ;

Considérant par ailleurs que l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi Macron rend parfaitement connu le régime qui serait applicable au travail dominical, en cas de création de zones touristiques internationales, et que donc la Maire de Paris n'a plus aucune raison de repousser encore sa décision sur une évolution ou non de la réglementation applicable au travail dominical ;

Considérant que, parallèlement, la Maire de Paris a qualifié de « *recul démocratique* » la création, dans le cadre de la loi Macron, de « *zones touristiques internationales* » où l'ouverture des commerces sera permise le

dimanche, sur décision du gouvernement et après avis simple (et donc non contraignant) du Maire ;

Considérant que l'attachement de la Maire de Paris à la démocratie ne saurait s'exprimer de meilleure manière qu'en donnant directement la parole aux Parisiens, afin que ces derniers puissent clairement faire connaître leur volonté quant à l'extension du nom de la liberté des commerces d'ouvrir le dimanche ; et que cette consultation directe serait le meilleur moyen pour Paris de faire entendre sa voix face au gouvernement qui pourra bientôt décider sans consultation de créer des zones d'intérêt touristique ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP émettent le vœu que le Maire du 10^e arrondissement demande à la Maire de Paris de procéder dans un délai de six mois à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche et confie à un groupe de travail, composé à parité d'élus de la majorité et de l'opposition, la charge de définir les questions précises qui seront posées, afin de permettre aux Parisiens d'exprimer clairement leurs préférences.

En réponse, **M. Le RESTE** souligne d'abord que le processus parlementaire de la loi Macron n'est pas terminé. Pour M. Le Reste, la volonté d'étendre le travail le dimanche et la nuit est un déni de démocratie et notamment un déni des élus parisiens de leur droit de déterminer ce qui est bon ou non sur le territoire. Ce n'est pas à Bercy de défendre les zones touristiques internationales.

Aussi, dans les considérants de Mme PAWLIK, il n'est nulle part question des conditions de vie et de travail des salariés du commerce. Une mission d'évaluation avait montré qu'il s'agissait essentiellement de femmes, de familles monoparentales, qui travaillent sur des temps partiels imposés, rémunérés entre 600 et 1 000 euros par mois et dont la plupart habitent en banlieue (problèmes de transport).

Le groupe communiste reste opposé à l'extension du travail le dimanche et de nuit. Selon la MIE, près de 30 % de commerces sont ouverts le dimanche à Paris. Sachant que les touristes asiatiques passent en moyenne six jours à Paris, ils ont le temps de faire leurs achats au-delà du dimanche. **M. Le RESTE** suggère pour sa part de s'en tenir aux préconisations de la MIE.

En dehors de toute justification économique (création d'emplois et augmentation du chiffre d'affaires), M. Le RESTE pense que cette tentative de généraliser le travail le dimanche vise simplement à servir les intérêts des grands groupes des grandes enseignes, et ce, au détriment du petit commerce indépendant de proximité.

Pour ces raisons, le groupe communiste votera contre ce vœu.

Mme VASA indique que le groupe écologiste votera contre ce vœu, pour quatre points de forme.

D'abord, ce vœu anticipe la décision du Sénat et de la commission mixte paritaire sur cette loi. Ensuite, l'objet de la demande ne semble pas tout à fait clair. Le vœu semble hésiter entre référendum d'initiative populaire et un référendum décisionnel local. Aussi, la demande de constituer une commission constituée à parité d'élus de l'opposition de la majorité semble renier certains éléments de proportionnalité dans le débat démocratique. Enfin, ce vœu passe outre l'avis négatif de la mission d'évaluation et d'information parisienne sur le travail dominical et le groupe UMP ose même regretter qu'à la suite de ces conclusions, aucune création de zones touristiques ne se soit faite.

M. FÉRAUD explique les raisons pour lesquelles les élus socialistes voteront contre ce vœu parisien. Au delà du fond, où la majorité est vraiment très défavorable à la généralisation du travail le dimanche, le référendum sur ce type de questions est généralement ce que l'on demande lorsque l'on a perdu les élections. Si tant est que la Ville organise un référendum sur la question, il n'aurait aucune valeur. Ce vœu semble donc illustrer une démarche d'affichage politique et c'est sans surprise que le groupe socialiste votera contre.

En réponse à M. Le RESTE, **Mme PAWLIK** estime que ce sujet d'importance ne doit pas amener à se contenter de la seule caricature du touriste asiatique. Il s'agit d'abord et avant tout de donner la parole aux touristes et aux Parisiens. En l'espèce, M. Le RESTE n'a aucunement répondu à la demande de mettre en place un référendum, car il est mal à l'aise avec cette question.

En réponse à M. FÉRAUD, **Mme PAWLIK** se déclare sceptique quant au rapport qu'il fait entre la demande de référendum et la perte des élections et suggère à Monsieur le Maire de sortir de la dernière campagne électorale.

M. Le RESTE répond qu'il ne craint aucunement le référendum et la consultation populaire. En son temps, il avait d'ailleurs milité pour le référendum de 2005 de sorte que le peuple s'exprime sur l'Europe. Mécontent de la décision populaire, Nicolas Sarkozy et la droite ont nié le résultat du référendum. Idem sur le référendum relatif au traité de Lisbonne, encore bafoué par Nicolas Sarkozy.

Le vœu est rejeté.

Pour : 2 (UMP)

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP, relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière

Considérant le vœu déposé lors du Conseil d'arrondissement du 30 juin 2014, relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière ;

Considérant l'adoption, lors du conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014, du vœu déposé par Philippe Goujon et les élus du groupe UMP, visant à ce que la Maire de Paris et le Préfet de police étudient la mise en régie municipale de

l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux ;

Considérant que, malgré ce vote datant de plus de six mois, aucun élément d'information n'a été porté à la connaissance des conseillers de Paris, ni par la Maire, ni par le préfet de police ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP émettent le vœu que le maire du 10^e arrondissement interpelle la Maire de Paris pour obtenir la mise en application du vœu voté lors du conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014.

Mme FAJGELÈS confirme qu'une décision unanime sur ce point avait été prise en juillet 2014. Pour rappel, la prestation de mise en fourrière relève de la préfecture de police, la Ville de Paris n'intervenant qu'indirectement par le biais de l'attribution du budget spécial de la préfecture de police. Donc, l'avis favorable de l'exécutif, en juillet 2014, a débouché sur une étude menée par la préfecture de Police et par la ville de Paris.

Par ailleurs, trois services de la Ville de Paris sont concernés : la direction de la prévention et de la protection, la direction des affaires financières et la direction de la voirie et des déplacements.

La mise en application prend un peu de temps, car la reprise en régie directe nécessite un examen approfondi tant de la part de la Ville que de la préfecture de police, et ce, sur plusieurs aspects : les ressources humaines, l'équipement en véhicules et leur entretien, les questions immobilières, etc. Les études sont en cours et avancent bien.

Dans la mesure où le groupe UMP aurait pu obtenir ces informations auprès des services concernés, Mme FAJGELÈS propose de ne pas prendre part à ce vote qu'elle qualifie de « sans objet ».

Mme TOURTE s'abstiendra sur ce vœu, bien qu'étant favorable à la mise en régie de la fourrière dans l'attente des résultats des études de faisabilité. Mme PAWLIK pouvait effectivement interpeller l'adjoint en charge de ces questions.

M. RAIFAUD indique que le groupe EELV ne prendra pas part au vote, essentiellement pour les raisons exposées par Mme FAJGELÈS.

Mme PAWLIK s'étonne de la position de la majorité, là où l'opposition demande simplement la mise en application des décisions adoptées par le conseil de Paris. Les réponses indiquant que « c'est en cours » ou « c'est à l'étude » sont malheureusement trop fréquentes. Alors que la mise en régie semblait tenir à cœur à Mme TOURTE, il est étonnant qu'elle ne soit pas plus proactive sur le sujet et plutôt attentiste du résultat des différentes études.

Mme TOURTE s'en défend absolument. Le fait de devoir attendre des études ne signifie en rien qu'elle serait opposée au travail en régie.

M. FÉRAUD rappelle en outre qu'il s'agit d'un travail partenarial, qui ne dépend pas que de la Ville.

Le vœu est adopté.

Abstention : 3 (PC)

Pour : 2 (UMP)

NPPV : PS et EELV

M. FÉRAUD interpellera donc Anne HIDALGO sur la question, comme le vœu l'y engage.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014

Considérant que, depuis le 23 février 2014, des équipements sportifs municipaux, parmi lesquels de nombreuses piscines, sont fermés le dimanche en raison d'un mouvement de grève des agents de la direction de la Jeunesse et des sports (DJS) ;

Considérant que ces agents revendiquent une revalorisation de leurs primes dominicales et dénoncent une différence de traitement par rapport aux agents d'autres directions de la Mairie ;

Considérant que depuis lors, les Parisiens sont pénalisés ne peuvent pratiquer leur activité sportive dans de bonnes conditions, voire ne peuvent la pratiquer, qu'il s'agisse de loisirs ou de compétition ;

Considérant que, face aux désagréments causés par cette question parisienne et aux Parisiens, le groupe UMP a déposé des vœux sur ce sujet en juin et septembre 2014 ;

Considérant qu'à ces occasions, il nous a été répondu que le problème serait inscrit à l'agenda social de la Maire de Paris, initialement prévue pour juin 2014, de façon à « *traiter le sujet de manière globale* » pour aller vers une harmonisation des primes en cause entre les directions de la Ville de Paris ;

Considérant par ailleurs qu'en juillet 2014, les agents de la DJS ont néanmoins été reçus conjointement par l'Adjoint en charge des ressources humaines et l'Adjoint en charge des Sports ;

Considérant que ces deux « rendez-vous » n'ont pas permis de résoudre le conflit puisque le mouvement a été reconduit jusqu'en septembre 2014 ;

Considérant qu'en réponse aux vœux déposés par le groupe UMP en septembre 2014, l'Adjoint en charge des Sports a indiqué que cette question serait abordée à l'agenda social de la Maire de Paris pour 2015 de manière globale, c'est-à-dire

pour l'ensemble des équipements publics concernés par les ouvertures dominicales ;

Considérant qu'il a conclu son propos en indiquant qu'un conflit social ne se réglait pas « à coup de baguette magique ni de déclarations incantatoires », mais « avec un dialogue social que nous (la Mairie) exerçons » ;

Considérant qu'en parallèle, les organisations syndicales ont reçu en septembre un courrier cosigné de l'Adjoint aux Sports et de l'Adjoint aux Ressources humaines les informant de la création d'un groupe de travail pour « analyser ensemble les différentes règles d'indemnisation du dimanche entre les directions » ;

Considérant qu'en septembre, les agents ont néanmoins décidé de poursuivre leur mouvement de grève jusqu'au 4 décembre 2014, date des élections professionnelles ;

Considérant que certains équipements continuent d'être fermés le dimanche en raison de ce mouvement social ;

Considérant que les agents de la DJS ont récemment annoncé vouloir durcir ce mouvement en étendant la grève au samedi ;

Considérant que la Ville de Paris accueille des événements sportifs internationaux, tels que les Gay Games en 2018, et pourrait envisager de se porter candidate à l'organisation des Jeux olympiques en 2024, et que dès lors, il est paradoxal de ne pas donner aux Parisiens la possibilité d'exercer à titre individuel une activité sportive ;

Considérant la gêne occasionnée pour les sportifs depuis plus d'un an et la négligence des réponses qui ont été apportées à nos demandes répétées sur ce sujet :

Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP :

- Souhaitent avoir un état des lieux précis de l'affectation de ce mouvement dans les équipements sportifs, et notamment les piscines, du 10^e arrondissement (nombre et type d'équipement touchés, nombre d'agents grévistes, nombre de jours de fermeture) ;
- Souhaitent connaître les mesures engagées tant par le Maire du 10^e arrondissement que par Maire de Paris pour mettre fin au conflit et l'état d'avancement du dialogue avec les agents, ainsi que le calendrier prévisionnel de reprise du fonctionnement normal des équipements sportifs et notamment des piscines.

M. BEAUSSILLON confirme que cette grève de certains agents de la direction de la jeunesse et des sports dure depuis plus d'un an. Leur demande est la revalorisation de l'indemnité du travail dominical dans les équipements sportifs à hauteur de 180 €.

Cette grève a effectivement des conséquences très importantes sur l'activité sportive parisienne, car environ 50 % des piscines sont fermées le dimanche et environ 20 % des équipements sportifs. L'impact est particulièrement fort sur le sport de compétition, car les matches sont généralement programmés le week-end.

Les négociations sont en cours et continuent, bien qu'ayant connu un blocage important lors des dernières semaines. La revendication n'est pas à la portée des possibilités budgétaires de la Ville de Paris. Aussi, le fait d'accéder à cette revendication générerait de nouvelles inégalités par rapport à d'autres directions de la ville amenées à travailler le dimanche (sept directions au total). La question des indemnités du travail dominical doit être traitée d'une façon plus globale, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'ouverture des services publics parisiens en soirée et le week-end.

Ces négociations sont inscrites à l'agenda social et seront traitées de façon globale au cours de l'année 2015. La mairie se refuse à traiter cette question de façon exclusivement catégorielle. Tout le monde souhaite une issue rapide à ce mouvement et des propositions de revalorisation ont été faites aux agents en ce sens, ainsi que d'autres propositions sur les conditions de travail (pauses du midi, fréquence des dimanches travaillés, amplitudes horaires, etc.).

Malgré l'appel (7 février) à étendre la grève le samedi, à ce jour, la Mairie n'a eu à déplorer aucune fermeture le samedi.

Concernant la demande d'un état chiffré du nombre d'établissements fermés par le passé et du nombre d'agents grévistes, **M. BEAUSSILLON** ne voit pas en quoi ces éléments aideraient à la résolution du problème en cours. Bien au contraire, cette démarche sera plutôt perçue comme une tentative de lister les grévistes et de stigmatiser certains lieux, ce qui n'est pas la pratique de la majorité.

Quant à un calendrier prévisionnel de reprise normale de l'activité sportive, **M. BEAUSSILLON** déplore de ne pas matériellement pouvoir le fournir à ce jour. Un tel calendrier suppose qu'une issue soit trouvée au conflit.

M. BEAUSSILLON souligne ici que le vœu ne donne pas la position politique de l'opposition sur cette affaire, pas plus qu'il n'apporte un commencement de solutions.

Pour ces raisons, la majorité votera contre ce vœu.

M. FÉRAUD le confirme.

M. BASSINO rappelle préalablement l'opposition de principe du groupe communiste au travail dominical, sauf exception : équipements sportifs et culturels, espaces verts. Dans ces cas, le groupe communiste est en faveur de compensations notables ; en termes de repos ou

de salaire. C'est précisément la raison de la grève. Aujourd'hui, la Ville propose une augmentation de 0,12 € de l'heure, ce que M. BASSINO qualifie d'indécent. Il faut répondre de manière plus sérieuse et aligner tous les régimes de la ville sur la meilleure indemnité existante.

En revanche, M. BASSINO ne votera pas le vœu du groupe UMP en l'état. Ce vœu se concentre principalement sur les usagers qui seraient pénalisés. Il est question de « sportifs exaspérés », mais que dire des personnels qui sont dans le conflit depuis un an ?

Le groupe communiste voterait toutefois favorablement à ce vœu, s'il notifiât une augmentation substantielle de la prime de travail dominical.

Dans le cas contraire, il s'abstiendra.

M. FÉRAUD s'inquiète particulièrement de la durée de cette crise, qui finit par saper la légitimité du service public chez beaucoup de Parisiens. Les grévistes devraient prendre en compte cet aspect

Monsieur le Maire voit deux solutions, au moins, de sortie de crise : céder aux revendications des grévistes (proposition de M. Bassino) ou mettre les piscines en délégation de service public (le dimanche). Le vœu du groupe UMP ne propose ni l'un ni l'autre. Il s'agirait plutôt d'une interpellation que d'un vœu.

M. FÉRAUD tient aussi à dire que, concernant le 10^e arrondissement, il n'y a pas eu jusqu'à présent de demandes d'indemnisation de la part d'associations. La question du CRL10 est spécifique, en ce qu'il s'agit de l'exercice du service public pour le compte de la ville dans le cadre de la gestion des centres d'animation. Il faut être vigilant aux possibles difficultés financières que pourraient rencontrer les associations du fait de la grève dominicale dans les équipements sportifs – et Monsieur le Maire relaiera leurs demandes de compensation.

Mme PAWLIK précise que l'objet de ce vœu est d'avoir davantage de transparence, laquelle manque cruellement dès lors que l'on demande des chiffres précis.

Il ne s'agissait aucunement de lister les agents grévistes, mais simplement d'avoir un état des lieux de la situation ; état des lieux que chaque Parisien du 10^e arrondissement est en droit d'avoir aujourd'hui et notamment des associations. M. BEAUSSILLON indique qu'il conviendrait « d'apporter une réponse globale à la situation ». Or ce sont des propos identiques à ceux du Conseil de Paris il y a un an. Une réponse de cette nature n'apporte aucune solution.

Si les augmentations proposées sont bien de 0,12 €/heure, le conflit risque effectivement de perdurer.

M. BEAUSSILLON confirme qu'il faut du temps, pour la négociation entre la direction et les organisations syndicales et naturellement pour refondre le régime juridique d'indemnisation du travail dominical de sept directions (soit 9 000 agents de la Ville de Paris). M. BEAUSSILLON ne croit pas que l'augmentation proposée soit de 0,12 €/heure. L'augmentation se calcule par

prime journalière sur le travail le dimanche. Il communiquera le chiffre exact au prochain conseil.

M. Le RESTE s'interroge tout de même sur la longueur du conflit et forcément sur les conditions de la négociation. Ayant une certaine expérience des conflits sociaux et autres négociations sociales, il se déclare quelque peu surpris. Le maire-adjoint s'était engagé à faire un état des lieux plus global et réfléchir à une harmonisation de la prime du travail dominical. Cela fait tout de même des mois.

M. FÉRAUD qualifie volontiers ce conflit social de « dur et trop long », avec de lourdes conséquences sur le service public municipal. Des solutions sont nécessaires, mais la majorité ne va pas voter pour un vœu qui n'en propose pas.

De plus, la question est gérée exclusivement au niveau parisien et non arrondissement par arrondissement.

Pour : 2 (UMP)

Abstention : 6 (PC – EELV)

Contre : (PS)

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe écologiste du 10^e arrondissement relatif à la réhabilitation des anciennes toilettes publiques situées face au 28 boulevard Bonne nouvelle

Considérant l'existence d'anciennes toilettes publiques appartenant la Ville de Paris situées face au 28 boulevard Bonne nouvelle dans le 10^e arrondissement, constituées de deux salles indépendantes en souterrain de 57 m² et 75 m² ;

Considérant que ce patrimoine est resté inutilisé et non entretenu durant plus de 40 ans et qu'aucune proposition récente d'exploitation n'a été émise par la ville ;

Considérant que la forte demande des associations et des Parisiens en matière de lieux culturels et citoyen ouverts au public et le manque de patrimoine immobilier disponible ;

Considérant que lors de leur occupation illégale par une galerie d'art et une salle de concert, depuis novembre jusqu'à l'expulsion des occupants en janvier, le lieu a été fréquenté par de nombreuses personnes malgré des problèmes de sécurité et que cette fréquentation a causé des nuisances importantes pour les riverains ;

Le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- que la Ville établisse un diagnostic sur ce lieu étudie les possibilités de mise en conformité avec un accueil du public.

- que, en fonction de ce diagnostic, la Ville envisage un nouvel usage de ce lieu pour un projet d'intérêt général et qu'un appel à projets associatifs puisse être lancé.

Mme PAWLIK annonce que le groupe UMP votera favorablement à ce vœu pour deux raisons.

D'une part, le réaménagement des lieux utilisés pour leur donner une seconde vie (vers des lieux culturels, artistiques et festifs) était d'une ambition que le groupe UMP avait portée dans le cadre de la campagne parisienne.

D'autre part, ce lieu a été illégalement occupé. Ajouté au fait qu'il n'a pas été utilisé depuis près de 40 ans, il présente nécessairement des problèmes de conformité au regard des normes d'hygiène et de sécurité. Il est donc urgent de faire quelque chose de ce lieu : lui donner une seconde vie ou en condamner définitivement l'accès.

M. ALGRAIN estime que cet endroit fait partie des potentialités de l'arrondissement et qu'il ne faut pas se priver de la possibilité d'étudier la faisabilité de projets artistiques et culturels. De ce point de vue, il était intéressant de faire la première démarche consistant à valider la capacité de ce lieu à accueillir du public.

M. SIMONDON rappelle la délicieuse proposition de Mme Kosciusko-Morizet d'installer une piscine dans une station de métro toujours en marche.

Concernant les locaux des anciennes vespasiennes, qui étaient oubliés par la Ville, c'est effectivement l'occupation illégale qui a remis l'attention de la Ville sur ses locaux. Un diagnostic est nécessaire pour voir ce qu'il est possible de faire. Il faudra naturellement porter une attention particulière aux éventuelles nuisances qui pourraient être causées aux riverains.

M. FÉRAUD confirme que le squat aura eu le mérite de faire découvrir une propriété de la ville que l'administration parisienne avait oubliée. Ce vœu permet d'étudier les usages possibles de ce lieu, de sorte à ne pas l'oublier pour encore des années.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par la majorité municipale relatif à l'extension des zones « Paris respire »

Considérant la volonté de la Ville de Paris, exprimée dans le plan antipollution, de créer de nouvelles zones piétonnes et d'étendre les zones et la durée des opérations « Paris respire » existantes ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de favoriser ce type de démarche, comme au travers de la création d'une journée sans voiture ou encore du dispositif « La rue aux enfants » portés par les votes du budget participatif 2014 ;

Considérant la gravité de l'exposition quotidienne des Parisiens à des niveaux élevés de pollution et la régularité des pics de pollution, comme en témoignent les épisodes du 13 décembre 2013 et de mars 2014 ;

Considérant le succès de l'opération Paris Respire dans le 10^e arrondissement pendant laquelle les Parisiens bénéficient chaque dimanche et jours fériés d'une fermeture à la circulation le long du canal Saint-Martin, ainsi que la demande croissante des habitants et usagers de se réapproprier l'espace public ;

Considérant que ce type d'opération constitue un outil peu coûteux et efficace au service de la qualité de vie des habitants et usagers, ainsi qu'un moyen de sensibiliser le plus grand nombre aux modes de mobilité douce, de faire vivre des usages de la ville plus respectueux de l'environnement et plus conviviaux, et de valoriser le patrimoine de l'arrondissement ;

Considérant l'obligation de résultat imposé aux états en novembre 2014 par la Cour européenne de justice en matière de lutte contre la pollution au dioxyde d'azote, gaz fortement impliqué dans les phénomènes de pollution atmosphérique et essentiellement émis par les transports routiers ;

Considérant l'enjeu mondial que représente la 21^e Conférence des Parties (COP21) se tenant au Bourget en décembre en vue de limiter la progression du réchauffement climatique,

et considérant que la Ville de Paris accueillera alors pendant plusieurs semaines une centaine de milliers de visiteurs, diplomates, journalistes, scientifiques, représentants associatifs et citoyens du monde entier ;

Le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- que la zone « Paris Respire » existante soit étendue à l'occasion de la semaine européenne de développement durable, ainsi que de la COP21 ;
- que soit étudiée par la Ville de Paris, en discussion avec la préfecture de police, les possibilités d'étendre la zone actuelle du canal Saint-Martin et de créer de nouvelles zones « Paris Respire » dans l'arrondissement, en particulier dans le bas de la rue du faubourg Saint-Denis ;
- qu'une concertation sur ce sujet puisse avoir lieu avec les habitants, notamment dans le cadre du réaménagement du canal Saint-Martin.

Mme FAJGELÈS estime effectivement que l'opération « Paris Respire » est un très bon compromis pour récupérer de l'espace pour les circulations douces, sans pour autant aller vers une solution plus radicale de piétonnisation.

Aussi, **Mme FAJGELÈS** précise que le bas de la rue du Faubourg Saint-Denis s'y prête particulièrement bien. La zone pourrait régulièrement être coupée pour créer un espace de promenade.

M. FÉRAUD se déclare en accord avec les deux dernières interventions.

Mme PAWLIK se déclare assez en phase avec la philosophie de ce vœu et reconnaît bien volontiers le succès de l'opération au canal Saint-Martin. Mme PAWLIK conditionne son vote possiblement favorable à ce vœu à deux modifications dans la rédaction.

Mme PAWLIK demande d'abord la suppression des deux premiers considérants, qui n'apportent rien d'autre à ce vœu que les louanges de la ville, mais aussi en raison du caractère extrêmement tardif de la présentation du plan antipollution.

Aussi, Mme PAWLIK ne comprend pas, en dernière partie, que la concertation nécessaire ne se fasse qu'avec les riverains du canal Saint-Martin, dans la mesure où le canal est déjà concerné par le sujet.

Mme VASA estime les deux premiers considérants pertinents, en ce qu'ils rappellent le cadre de la délibération.

Par ailleurs, lors de la concertation autour du réaménagement du canal Saint-Martin, il s'agira d'évoquer les extensions des zones « Paris Respire » déjà existantes, mais également de travailler en concertation avec les habitants sur d'autres zones.

M. FÉRAUD souligne que le vœu demande des extensions des zones piétonnes actuelles (au moment de la COP21). La manière d'étendre ces zones piétonnes de manière plus pérenne, autour du canal Saint-Martin notamment, est soumise à la concertation.

Monsieur le Maire n'est pas non plus favorable au retrait des deux premiers considérants.

Le vœu est adopté.

Abstention : 2 (UMP)

Vœu déposé par le groupe des écologistes du 10^e arrondissement, relatif à l'appel à la végétalisation – Sylvain Raifaud, Anne Souyris, Léa Vasa

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant que le plan biodiversité de la Ville de Paris a défini comme objectif de sensibiliser les citoyens et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à

tous les Parisiens et aux générations futures une culture de l'écologie urbaine. Et dans la perspective que ce plan sera redéfini dans les prochains mois ;

Considérant le projet de loi relatif à la biodiversité qui entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité et en particulier de mieux concilier activités humaines et biodiversité ;

Considérant que 2015 sera l'année de la COP21 en France où Paris sera la ville haute et qu'à ce titre, montrer des réalisations concrètes visibles et citoyennes revêt un symbole fort ;

Considérant que la première étape de l'opération « Du vert près de chez moi » s'est terminée il y a peu et que nous sommes désormais dans le deuxième temps, celui de l'analyse des propositions ;

Considérant que la Ville de Paris mène une telle opération pour la première fois et que des ajustements sont donc naturels et même attendus ;

Considérant le souhait annoncé par la Ville de Paris de donner à tous ses habitantes et habitants la possibilité de s'exprimer sur des espaces à végétaliser ;

Considérant qu'un réel processus démocratique passe par des temps d'échanges entre les acteurs, des processus de délibération, mais aussi via la connaissance préliminaire par l'ensemble des acteurs de chaque étape de l'opération ;

Considérant que cette opération a remporté un vif succès et que certaines propositions pourront se concrétiser, mais qu'un grand nombre pourrait ne pas correspondre aux critères retenus ;

Aussi, sur proposition de Sylvain Raifaud, Anne Souyris et Léa Vasa, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- L'expérience de la première opération « Du vert près de chez moi » se partageait entre les arrondissements, recueillie et prise en compte pour améliorer le déroulement d'opérations similaires ultérieures ;
- La Ville demande qu'une étude soit réalisée pour chacun des bailleurs sociaux pour répertorier les espaces disponibles pour des végétalisations ;
- Que lors de la prochaine étape les porteurs de projet aient la possibilité de donner leurs coordonnées, afin de favoriser les initiatives collectives, notamment pour des projets nécessitant des interventions d'habitants et non pris en charge en règle générale par la DEVE (notamment jardinières, fleurissement des pieds d'arbres) ;
- Que des actions de coordination soient mises en œuvre au niveau parisien et dans les arrondissements, afin d'accorder la programmation et la réalisation des projets issus de l'opération « Du vert près de chez moi », du budget participatif 2014 (murs

végétalisés, jardins dans les écoles notamment), des projets inscrits au plan d'investissement de la mandature, et les engagements de mandature autour de la végétalisation.

Qu'il soit le cas échéant envisagé de rebaptiser l'opération « Du vert près de chez nous ».

M. SIMONDON ajoute que l'opération « Du vert près de chez nous », qui n'est autre qu'un appel à la végétalisation, connaît un succès important. Ce vœu contient des demandes de modification ou d'adaptation de choses qui sont déjà en cours. Les élus socialistes ne souhaitent pas prendre part à ce vote, estimant que le travail déjà engagé avance plutôt bien.

Mme PAWLIK se déclare quelque peu inquiète par ce vœu. En premier lieu, elle juge regrettable qu'une composante de la majorité soit obligée de déposer un vœu pour demander le retour d'expérience de l'opération « Du vert près de chez moi » - et pour demander que ce retour d'expérience soit partagé entre les arrondissements. **Mme PAWLIK** ose espérer que ce type de partage se fait spontanément, notamment via la mairie centrale.

Par ailleurs, il est demandé qu'une étude soit réalisée par les bailleurs sociaux pour répertorier les espaces, l'objectif étant que les parcelles identifiées puissent ensuite être prises en charge et entretenues par les locataires. Le terme de « prise en charge » pose problème, là où Mme PAWLIK eut trouvé plus approprié de parler de « copilotage » entre le bailleur social et les habitants.

Aussi la fin du vœu est-elle bien plus inquiétante que le début. Il est demandé la mise en œuvre d'actions de coordination au niveau parisien et dans les arrondissements, afin d'accorder les opérations mises en place dans le cadre du projet « Du vert près de chez moi », des projets inscrits au plan d'investissement de la mandature et des engagements de mandature autour de la végétalisation.

Mme PAWLIK déduit de cette demande que tel n'est pas le cas actuellement, qu'aucune coordination n'existe donc et que des projets identiques pourraient tout à fait être financés (fortuitement) par des programmes différents. Cela semble la marque d'un important souci de gestion au niveau de l'exécutif, du moins d'un manque de communication notable au sein de la majorité ; Monsieur SIMONDON allant jusqu'à reconnaître que le vœu n'était peut-être pas la démarche la plus appropriée.

Mme PAWLIK et le groupe UMP s'abstiendront.

M. FÉRAUD estime que l'intervention de Mme PAWLIK est une conséquence du défaut du vœu : donner le sentiment d'un problème là où il n'y en a pas. Naturellement, la majorité partage le fond des perspectives défendues par le vœu.

Abstention : 5. (UMP)

Pour : 3. (EELV)

NPPV : élus socialistes.

Le vœu est adopté.

La séance est levée à 22 h 25.
